Leg. Assembly R. Roo

# LE COURRIER DE L'OUEST

**SPECIAL**
Pendant l'inventaire nous vendrons des complets aux prix suivants :
No. 3058 complets valant $7.00 @ 4.00
No. 587 „ 8.00 „ 5.30
No. 812 „ 12.00 „ 8.52
No. 835 „ 13.00 „ 9.00
Que vous ayez l'intention d'acheter ou non, vous pouvez venir voir.
S. F. MAYER

VOLUME III. EDMONTON, ALBERTA, JEUDI, 20 FEVRIER, 1908. NUMERO 20.

## Le Plaisir de Manger

PAR REMY DE GOURMONT.

On fait ces temps derniers beaucoup de recherches sur l'alimentation rationnelle. Connaissant la combinaison du corps humain, d'une part, et de l'autre la composition des aliments usuels, sachant ce qu'un homme ordinaire perd de substance en un jour, par le seul fait de vivre, il a paru très facile à des physiologistes distingués de déterminer quelle doit être scientifiquement, la nourriture humaine. Rien de plus simple en apparence. Nous perdons par jour en moyenne 3,000 grammes d'eau, 30 grammes de matières minérales, 70 grammes d'albuminoïdes, 400 grammes d'hydro-carbones et 50 grammes de graisses. Cet ensemble fournit d'autre part une perte de chaleur que l'on exprime par le mot calorie: nous perdons environ 2,400 calories par vingt-quatre heures. La nourriture rationnelle sera celle qui nous fera récupérer, avec nos pertes en calories. On a donc dressé des tableaux où l'on peut trouver la teneur en albuminoïdes, hydrocarbones, graisses, sels minéraux et eaux, des différents aliments utilisées par l'homme. Ainsi, le jaune d'oeuf contient 320 grammes de graisse par kilog, et la pomme de terre n'en contient qu'un gramme et demi; le trait en contient 45 gramme, et le pain n'en contient pas du tout. En revanche, le pain donne 470 grammes d'ydrates de carbonne et jaune d'oeuf n'en donne que 8 grammes et demi. Pour les albuminoïdes; les aliments les plus riches sont le fromage de gruyère, les lentilles, les pois secs; les moins riches sont le lait, le pain, le riz. Quant aux matières minérales, elles sont partout; la plus importante nous est fournie par le sel. L'eau est également partout et non pas seulement dans les liquides. Les végétaux verts contiennent plus de trois quarts d'eau, et la viande, environ la moitié, de même que le pain. Enfin pour avoir tout les éléments d'une alimentation rationnelle, il reste à savoir qu'un gramme d'albuminoïdes produit 4 calories; un gramme d'hydrocarbones, 4 calories; un gramme de graisse, 9 calories. La détermination d'un menu scientifique n'est plus alors qu'un problème d'arithmétique élémentaire.

Maintenant, faut-il prendre au sérieux tous les tableaux? Assurément, car ils semblent véridiques. Il faut les prendre pour ce qu'ils sont, pour le résultat du labeur patient d'excellents savants parfaitement dignes de foi. Ils m'inspirent, théoriquement, la plus grande confiance. Pratiquement, ce ne sera pas tout à fait la même chose. La machine humaine, cela est incontestable, mais c'est une machine animale qui ne ressemble pas à toutes les autres machines. Elle est mue par les hydrates de carbone, c'est entendu, mais elle est mue également par l'imagination, par le plaisir, par divers éléments que l'on peut appeler les éléments psychologiques. A s'en référer aux tableaux de M. Armand Gautier, des légumes secs, du fromage et un verre d'eau pouvant former un excellent menu scientifique; forment-ils également un excellent menu psychologique? un menu qui donne à l'homme toute satisfaction, qui comble les vides, non seulement de son corps, mais de sa sensibilité générale? C'est une question à laquelle les savants sans doute dédaigneraient de répondre. Aussi, je ne la leur pose pas. Essayons de la résoudre par un examen extra-scientifique.

Il y a des années que je suis les travaux de M. Armand Gautier, de ses prédécesseurs et de ses élèves. J'ai fait sur moi quelques expériences et j'ai réuni plusieurs observations. Plus d'une fois, selon les avis de la science, j'ai remplacé l'aloyau qui ne contient que 19 pour cent d'albuminoïdes par le fromage de gruyère, qui en contient près de 32. L'économie était magnifique et double; économie d'argent pour la bourse, économie de travail pour l'estomac. J'ai essayé de diverses autres substitutions; j'ai tâté du végétarisme et même du fruitarisme, c'est-à-dire du régime des fruits crus, frais ou secs. Aucun de ces régimes scientifiques ne m'a réussi. Quelque chose me manquait, et à force de réfléchir j'ai découvert que ce qui me manquait, c'était la satisfaction que laisse un plaisir. Après chacun de ces repas dosés selon les formules rationelles, je n'avais plus faim et partout il me semblait que je n'avais pas mangé. Question d'habitude, m'a répondu un physiologiste, auquel j'avais fait part de mes déboires. Ce qui reste en vous d'insatisfait, c'est la sensibilité et non le besoin. Sans doute, mais voici précisément le point qui m'intéresse. Un repas n'est pas uniquement destiné à calmer notre faim, à réparer nos pertes en substances et en calories. Il a un but plus complexe: il doit satisfaire notre appétit et en même temps combler un désir mal défini, mais qui se localise en grande partie dans le sens du goût. Si le goût n'a pas été satisfait, quelle que soit l'abondance du repas, le repas n'a pas rempli son but. Allons plus loin et osons affirmer ce paradoxe scientifique, que l'on n'a nullement mangé que si l'on éprouve le plaisir d'avoir mangé. Il ne s'agit pas plus d'albuminoïdes, ni d'hydrocarbures, il s'agit d'une satisfaction psychologique.

C'est un fait, je crois, incontestable que le plaisir et le chagrin influent, chacun à leur manière, sur l'alimentation. Même composé d'éléments d'égale valeur nutritive, un repas morose n'a pas le même retentissement dans l'organisme qu'un repas joyeux. De même, dans un autre ordre, une fatigue agréable a-t-elle les mêmes effets qu'une fatigue ennuyeuse? Partout, au cours de notre vie active, nous voyons intervenir cet élément psychologique. Il est tout naturel qu'il joue son rôle dans l'alimentation, qui est une de nos activités les plus importantes. Du reste, M. Armand Gautier lui-même l'a reconnu, l'homme s'habitue à toutes les nourritures. L'organisme accepte ce qu'on lui donne et, pourvu qu'il l'accepte avec plaisir, l'alimentation est assurée. Sait-on d'ailleurs bien exactement ce qui se passe dans le mystère de notre corps et connait-on toutes les transformations que les éléments y peuvent subir? La machine animale est un formidable laboratoire. Les éléments dont elle a besoin, si on ne les lui donne pas, elle les crée. Qui sait, d'ailleurs, si tout ne contient pas tout, si, après que nos analyses en ont dissocié les éléments, il ne reste pas encore des corps protéiques dans les corps terrnaires, et réciproquement. Le sang des vertébrés terrestre contient des sels que la nutrition n'a pu lui fournir; sa teneur en chlorure de sodium est très supérieure à la teneur moyenne des végétaux, base de toute l'alimentation, puisque le carnivore ne subsiste qu'en s'assimilant l'herbivore. Il faut donc supposer, comme le croyait Bunge et comme l'a démontré Quinton, que la richesse de notre sang en chlorure de sodium est un témoignage dont les origines marines de la vie, ou admettre que le laboratoire animal fabrique lui, même les élément dont il a besoin et que son milieu nutritif lui refuse. Le radium se transforme en hélium, et hier Rawsay annoncait qu'il avait changé du lithium en cuivre. Il n'est donc pas absurde d'affirmer qu'il est très probable que l'organisme arrive à trouver dans n'importe quelle alimentation les éléments qui lui sont nécessaires. L'estomac est un laboratoire de transmettation. Comme conclusion pratique, je crois que l'on peut manger n'importe quoi de mangeable, de savoureux. Tout ce qui agrée possède sensiblement la même valeur nutritive. Il faut s'en rapporter à l'instinct, lequel est bien plus sûr que les plus belles analyses scientifiques. Un médecin distingué, quoique peu connu, si bien que son nom m'échappe, a écrit un excellent traité sur l'instinct des malades en thérapeutique. Le malade a, bien plus souvent qu'on ne le croit, l'intuition non pas du remède, sans doute, mais du régime qui lui convient. De même, l'homme bien portant se sent porté par son instinct vers tel ou tel aliment. Nos caprices culinaires ne sont parfois que les ordres très sages de notre raison inconsciente. Ne nous faisons pas les esclaves des hydrotescarbones ou des calories. Récemment M. Tribot, de l'Institut Solvan, de Bruxelles, et M. Alquier nous ont donné de curieux tableaux montrant à la fois le prix des aliments ordinaires et leur nutritive. Ils prouvent que la quantité de calories que l'on paie un franc en hareng, il faut, en sole, le payer quinze francs. C'est fort consolent pour ceux qui mangent plus souvent du hareng que de la sole, mais je ne pense pas ni que cela fasse baisser le prix des soles, poison sans valeur nutritive, ni que cela fasse monter le prix du hareng-saur, fécond en calories. Le même travail fait sur les viandes montre que quatre sous de boudin ou six sous de fraise de veau valent deux francs de gigot et trois francs de rognon. Les bouchers et les charcutiers tiendront-ils compte de ces magnifiques découvertes? C'est peu probable. Et quant à l'homme qui mange, je crois qu'il continuera à cultiver à la fois le plaisir de manger et le besoin de se nourrir. Le plaisir, lui aussi, est un besoin, et ce n'est pas un des moins impérieux parmi ceux que ressent la nature humaine.

(De "La Dépêche").

---

### A L'ALBERTA

**Rondeau.**

A l'Alberta, consacrant un rondeau,
Chose facile autant que difficile:
Facile au coeur si ma Muse docile
Guidant mes pas de son divin flambeau
Je le voudrait pour Elle bon et beau.
Je l'ornerais d'un riche et long manteau,
Comme on voit en automne un sol fertile
Lui donner l'or de son précieux fardeau.
A L'ALBERTA!

Heureux celui qui lui doit son berceau!
Mais plus heureux qui dort en son tombeau.
Bien loin du monde et du bruit de la ville,
Elle nous rend la vie et la vertu facile;
Nous lui devrons l'éternel renouveau
A L'ALBERTA.

"BEAUMONT."

---

## Poignée de Nouvelles

**Brosseau.**

Les immigrants commencent déjà à arriver en grand nombre. La plupart ne sont qu'arrêter à Brosseau et se rendent jusqu'à St-Louis de Moose Lake où ils se choisissent des homesteads. Si on en juge par le courant qui existe déjà, l'immigration vers ce pays sera nombreuse cette année. Tous les nouveaux arrivés sont émerveillés du pays et tous veulent faire venir leurs parents les y rejoindre.

Mme Mathias Théroux a donné naissance à un fils, le 17 du courant. Mère et enfant se portent bien.

M. Gadbois, orfèvre, est revenu au village après avoir passé quelques mois sur son homestead.

M. Wilfrid Pepin, de Végreville. était ici la semaine dernière, en voyage d'affaires.

M. A. St-Hilaire est parti pour Moose Lake où il passera quelque temps.

Nous avons eu une bien jolie soirée dansante samedi dernier, chez M. Lambert, où on fêtait l'anniversaire de naissance de M. Jos. Poulin et Melle Laura Poulin, frère et soeur jumeaux.

Un réveillon magnifique fut servi vers minuit et la danse et le chant reprirent avec un entrain remarquable, pour durer jusqu'au matin.

La famille Lambert a reçu avec l'hospitalité que chacun lui connait et les personnes qui ont assisté à la soirée de samedi s'en souviendront longtemps.

Parmi les personnes présentes, nous avons remarque: Mesdames Nadeau, Duquette, Victor St-Hilaire, Philippe St-Hilaire; Mesdemoiselles Annie St-Hilaire, Emelda Desrosiers, Michon, L. Poulin, Anna Duquette, MM. St-Hilaire, Geo. et Ovide Desrosiers, Léo. Girard, Alphonse Girard, Jerry Duquette, et plusieurs autres dont les noms nous échappent.

**Beaumont.**

Une grande animation se fait sentir à Beaumont cette année.

D'anciens paroissiens qui étaient partis prendre homesteads ailleurs y sont revenus. Tel M. Préville qui a acheté la terre de M. Bonin à ajouter aux deux terres qu'il avait déjà, et qui reviendra les cultiver lorsqu'il aura fini sa résidence sur son homestead à St-Paul des Métis.

A signaler aussi, vers la fin de l'année dernière, l'établissement de Villeneuve, Lachance, Brenard, qui ont acheté à de très bons prix. M. Mause est venu de Trana, rejoindre ses enfants et a acheté une demie section auprès d'eux. Les terres augmentent de 500 piastres chaque année, et plusieurs lots ont été vendus près de l'église l'an dernier. Avis aux amateurs.

Les habitants ont fait application pour avoir la malle trois fois la semaine et pour un élévateur à Otosk, à 4 milles de l'église de Beaumont. On espère un bon succès de ces deux demandes.

Monsieur Connelly, catholique Irlandais, a pris la direction de l'école principale de la paroisse, et l'on attend de jour en jour l'arrivée d'un nouveau docteur.

On dit que M. Chalifoux a l'intention d'établir un magasin d'instrument aratoires, auprès de l'église, et d'en confier la direction à M. Major, forgeron.

Ces trois moulins à scie et à farine de MM. Charret et Bolduc sont en pleine activité,

M. Morneau a confié son magasin à M. Fortin, fils de M. le juge Fortin de Montréal, et le courant des affaires exige jusqu'à trois voyages en ville par semaine.

Les jeunes gens de Beaumont ont fondé un club de hockey et ils invitent les jeunes gens des localités voisines à les rencontrer. On pourra adresser les défis à M. Fortin.

**St-Emile, Alta.**

Concert et parti de panier le 25 février, au profit de l'Eglise de St-Emile. Programme:

Parti de tir à la cible "shooting match" à 2 heures, suivi d'un encan. Plusieurs objets ont été donnés au profit de l'église et ils seront alors vendus à l'enchère, sans réserve.

Le souper sera servi par les dames et demoiselles de la paroisse. On pourra donc se rendre pour l'encan et le parti de tir, prendre le souper en famille et à 7.30 aura lieu le concert, discours, conférence, déclamation, etc.

Le clou de la soirée sera la vente des paniers, et pour terminer le tirage au sort de la fameuse machine à coudre "Singer", montre, coussins, etc.

N'oubliez pas que tout aura lieu à St-Emile, mardi, le 25, chez M. Masse, au village, dans la grande bâtisse neuve au coin.

Qu'on se le dise!

**Triste Catastrophe.**

Une épouvantable catastrophe s'est produite mardi dernier, à Vaudreuil, paroisse située aux environs de Montréal.

Deux des bâtisses de la "Standard Explosive Co." ont sauté à la suite d'une explosion de dynamite et neuf ouvriers furent tués. Les noms des infortunés victimes sont Pierre Ménard, Joseph Rozon, Urgel Lauzon, Jean-Baptiste Robillard, Narge Rousseau, Hor. Trépanier, David Berry, Art. Legault, Jos. Coyen, et Jean Leduc.

Les pertes matérielles supportées par la compagnie s'élèvent à $30,-000 ou $40,000.

**Cour du district.**

Son honneur le juge Noël devait siéger hier à Edmonton, mais la cour a été ajourné à mardi prochain.

**Ecole de Cavalerie.**

Le Colonel Steele, commandant du district militaire No. 13 a reçu instruction d'Ottawa de faire les arrangements nécessaires pour qu'un cours de cavalerie soit donné à Calgary, à commencer le 20 du mois courant. Les officiers et sous-officiers qui ont été autorisés à suivre ce cours devront se rapporter au Capt. MacKie, adjudant d'état-major du district, à Calgary, le 20 au matin.

## La Finlande et la Russie

St-Petersbourg. — La question des relations de la Russie avec le grand-duché de Finlande, qui sont depuis longtemps un sujet de discussions sérieuses dans les cercles administratifs de l'empire et du grand-duché, va maintenant être soulevée à la Douma par les octobristes, qui ont décidé d'attaquer comme point saillant, l'absence du contrôle, par le premier ministre russe, M. Stolypine, sur les rapports faits à l'empereur par le secrétaire d'Etat de Finlande.

Les octobristes, réunis en "caucus", ont rédigé une interpellation adressée au premier ministre Stolypine, dans laquelle ils allèguent que, en vertu des lois fondamentales de l'empire, les ministres faisant rapport à l'empereur doivent d'abord soumettre leur rapport au cabinet. Les octobristes maintiennent que les lois fondamentales s'appliquent à la Finlande comme formant partie intégrale de l'empire russe, et que le secrétaire d'Etat de la Finlande, qui a le rang de ministre, n'a pas jusqu'ici observé cette disposition des lois. Une seconde interpellation demandera pourquoi aucune mesure n'a été prise, conformément aux instructions données par l'empereur en vue de relier ensemble les réseaux de chemins de fer de Finlande et de Russie, mesure d'une nécessité impérieuse pour la sécurité de l'empire, en vue de rendre possible la mobilisation rapide des troupes en cas d'une invasion de la Finlande par des forces ennemies.

Ces deux questions seront présentées sans délai, en vue de prévenir une action semblable de la part des réactionnaires, qui se proposent de soulever, sous une forme plus radicale, un débat sur le même sujet. Ils se préparent à demander que le district de Viborg soit remis à la Russie et que des mesures soient adoptées en vue d'écraser les aspirations nationales de la Finlande.

La Douma actuelle prend un vif intérêt à la politique étrangère du gouvernement, et a demandé au ministre des affaires étrangères, M. Iswolsky, de lui faire une déclaration à ce sujet. Cette attitude forme un contraste frappant avec celle des corps législatifs précédents, qui ne se sont occupés que des affaires domestiques.

## Le Progrès de l'Eglise

L'Eglise Catholique en Angleterre.

Voici ce qu'écrit à ce sujet M. l'abbé Maurice de la Taille, professeur à l'Université catholique d'Angers:

Un ministre qui s'est exercé exclusivement en Angleterre, d'une manière permanente dans le nord, et par intérim dans le Centre et dans le Midi, ne permet pas de parler avec compétence du progrès de l'Eglise catholique dans l'Empire Britannique, encore moins aux Etats-Unis, pas même en Ecosse et — s'il y avait lieu, hélas! — en Irlande. — Il ne peut donc être question dans cette note que de l'Angleterre proprement dite.

Y a-t-il progrès numérique? En 1814, les catholiques étaient cent soixante mille. Aujourd'hui, ils sont de quinze à seize cent mille. Sur ce chiffre qui paraît au premier abord triomphant, plusieurs remarques s'imposent. —Premièrement, l'accroissement n'est pas dû uniquement, ni même principalement à des conversions. Les conversions depuis le commencement du mouvement d'Oxford, c'est-à-dire dans les soixante dernières années, ne dépassent pas six cent mille. C'est donc une moyenne annuelle de dix mille.

De ce pas il faudrait cent ans pour convertir un million d'Anglais, mille ans pour dix millions. Encore le mouvement vers Rome s'étant ralenti dans ces 20 ou 30 dernières années, les conversions ne sont-elles plus guères, à l'heure actuelle, que de sept à huit mille par an. De plus, il faudrait comparer le chiffre des conversions et celui des défections. Dans les bas-fonds de l'immigration Irlandaise, le coulage des enfants de parents catholiques plus ou moins éteints, ou de mariage mixtes, a été énorme et incalculable. Londres, spécialement, a engouffré des multitudes de ces recrues au protestantisme, ou plutôt à l'indifférentisme religieux. On se trompait gravement en accusant, de ce chef, la négligence des prêtres d'Angleterre, peu nombreux au fort de cette invasion, et souvent face à face —celle est positif — avec des particularités de caractère plus fortes que toutes les bonnes volontés et que tous les zèles. Au surplus, les cadres et l'organisation du clergé paroissial, tant régulier que séculier, garantissent suffisamment l'Eglise contre le retour d'un pareil état de choses, au moins sur une grande échelle.

Si le chiffre tatal de l'immigration catholique Irlandaise est impossible à déterminer exactement,

## LES PROGRES DE L'EGLISE CATHOLIQUE EN ANGLETERRE.

(Suite).

il est plus facile, grâce aux régistres paroissiaux intitulés "Liber status animarum," qui sont tenus à jour dans chaque paroisse, et même dans chaque section de paroisse par le prêtre qui lui est spécialement affecté, d'évaluer la quantité d'Irlandais ou enfants d'Irlandais restés catholiques. Et quand on songe qu'il y en a deux cent mille rien qu'à Liverpool,, et probablement un nombre approchant à Londres, on ne sera pas éloigné de la vérité en l'estimant pour toute l'Angleterre proprement dite, à six ou sept cent mille.

Il y aurait lieu ensuite de comparer l'accroissement de la population catholique à celui de la population générale. Et. réparti sur les cent dernières années, ce calcul sera évidemment à l'avantage des catholiques, la population de l'Angleterre n'ayant pas, à beaucoup près, décuplé pendant ce temps. Mais si on ne compare que depuis les années où s'est ralentie l'immigration irlandaise et le mouvement de conversion, il faudrait, suivant certaines statistiques, de source protestante, conclure que l'accroissement de la population catholique est probablement inférieur à celui de la population générale. Ce fait, s'il est réel, peut tenir, entre autres causes, à la difficulté plus grande des mariages pour les catholiques, généralement pauvres, et de plus, en dehors des grands centres, assez en peine de trouver des partis catholiques. Il ne faut pas oublier, non plus, le déplorable effet des mariages mixtes, surtout celébrés sans dispense, et à l'église protestante, ou simplement devant l'officier d'état civil, d'ailleurs valides en Angleterre, au point de vue canonique, bien qu'illicites,— l'empêchement dirimant de clandestinité porté par le Concile de Trente n'y ayant pas été promulgué.

Quoi qu'il en soit, en voilà, au point de vue numérique, pour faire tomber certaines illusion naïves, qui sont loin d'être partagées en Angleterre. "La conversion de l'Angleterre! — disait Manning aux obsèques de Wiseman, en 1865. — Pense-t-on que nous nous attendions à voir les vingt millions d'Anglais s'endormir le soir protestants et se réveiller le matin catholiques? Connaît-on assez peu la sagesse de l'illustre mort que nous entourons ici... pour penser qu'il fut un tel songeur de rêves éveillés?"

Et cependant, le progrès est considérable, non pas tant en surface que en profondeur et en rayonnement. —Progrès en qualité d'abord, tant par suite de l'afflux des âmes d'élite venues de l'anglicanisme, que du travail des catholiques sur eux-mêmes.

Parmi les conversions, il faut établir deux catégories: il y a les conversions pour mariages; et il y a les conversions par besoin du coeur. Les premières sont bonnes: c'est le jugement du très prudent aussi bien que militant évêque de Liverpool: et l'expérience le confirme. Grâce au temps considérable qu'on met à instruire le sujet, trois à six mois, par exemple, et à la méthode en usage pour le dessiller et l'initier, on arrive à créer en lui une conviction sérieuse et éclairée sur les preuves de l'Eglise et le bien-fondé de ses doctrines. A vrai dire, rien de plus facile chez un anglicain non prévenu: il n'y a qu'à lui raconter l'histoire de son pays et l'évangile.

Les conversions pour mariage sont les plus nombreuses, semble-t-il, dans le peuple. Mais même là on se convertit aussi par motifs de pure religion, et, sans doute, aussi souvent, par motifs de conviction personnelle: un jeune homme venant demander à être reçu dans l'Eglise — "Par motif de mariage?" — "Non." — "Pourquoi alors?"— "Parce que, au cours de la campagne sud-africaine, j'ai été en rapport avec des camarades catholiques, et que j'ai vu leur supériorité morale." Ou cette jeune fille faisant la même demande,parce qu'elle a été infirmière dans la même guerre sud-africaine, et qu'elle a vu mourir soldats protestants et soldats catholiques: chez les uns, c'était le trouble; chez les autres, le prêtre à peine passé, la paix et le bonheur. — Mais ces conversions pleinement spontanées sont surtout nombreuses, et relativement très nombreuses, dans la classe cultivée. C'est l'élite de l'Angleterre qui rentre par cette porte dans l'Eglise; élite du clergé anglican, de Newman au jeune Benson, fils du feu archevêque de Canterbury, sans oublier les Ward, les Allies, les Fullo de Bivington, les Croke Robinson, les Mathurin, etc.; élite de l'aristocratie, Ripon, Bute, Denbigh, les Kerr, les Douglass, les Osborne, etc.; élite des professions libérales — il faudrait trop nommer. — Si l'on excepte l'industrie et le grand commerce, la proportion des conversions dans les classes cultivées justifie pleinement les alarmes protestantes de la "Rock" ou de l'"English Churchman".Elles ne peuvent manquer de conseiller un respect et un intérêt sympathique à une Eglise qui exerce une attraction si fascinatrice sur les meilleurs et les plus désintéressés. Car neuf fois sur dix, il faut de nos jours encore un grand esprit de sacrifice pour rompre avec les avantages sociaux de tous ordres, domestique, politique, économique, que malgré l'égalité légale, la profession de la foi protestante ne laisse pas que d'assurer à ses adeptes anglisans au dissidents — esprit de sacrifice porté jusqu'à l'héroïsme dans le cas des hommes d'Eglise, mariés et pères de famille, tout d'un coup sans ressources, obligés de se déclasser.

Indépendamment des conversions, l'Eglise reçoit encore un grand lustre de la valeur de son clergé, et de l'activité des laïques. Le prêtre anglais est généralement un homme d'une carrure toute britannique, l'esprit ouvert, éminemment sociale, très apprécié et recherché des protestants autant que des catholiques. Extrêmement romain, fermement attaché aux doctrines et aux pratiques spécifiquement catholiques, il tient de son éducation plus encore que de son millieu original, ordinairement populaire, un tact, une aisance, des façons, un ton et un tour d'esprit "gentlemanly", qui font de lui dans l'habitude de la vie un homme du meilleur monde, pareillement à sa place dans les salons les plus distingués et dans les faubourgs, où il va au peuple avec la plus grande cordialité et le meilleur succès, sans rien perdre de sa dignité, toujours très respectée.

Quant aux laïcs de marque, il est de tradition pour eux de faire bénéficier l'Eglise de tout l'appui que peut donner leur nom, leur talent, et leur situation. En tête de toutes les oeuvres, institutions ou organisation catholiques, qui voit-on? A Londres, le duc de Norfolk, le marquis du Ripon, lord E. Talbot, la duchesse de Newcastle, lady Herbert of Len, etc., etc.

Dans les comtés, les représentants, s'il y en a de la pairie, sinon les "Country-squires" les mieux posés, les plus distingués, travaillant très harmonieusement avec toutes les catégories et classes sociales représentées dans ces groupements à la fois très homogènes et très hiérarchiques, — qui ne comptent par ordinairement de membres honoraires, bien qe l'épithètc soit donnée par courtoisie aux secrétaires, nécessairement les plus actifs de tous les membres. La "Catholic Association," qui groupe en un faisceau compact les forces catholiques en vue des élections législatives, provinciales et municipales, sur le terrain des intérêts religieux, et principalement de la défense des écoles libres subventionnées, et de l'éducation confessionnelle des enfants assistés, vient d'être fédérée dans les diocèses de Westminster et de Southward sous la présidence générale des ordinaires respectifs, les comités communaux devant être de préférence, au gré de l'archevêque de Westminster et de son collègue de Southward, présidés par des laïcs; tandis que les curés seront de droit vice-présidents.

Intime et cordiale et confiante coopération des deux ordres. Heureuse combinaison du principe d'autorité représenté par la hiérarchie, et des nécessités de l'initiative laïque: aboutissant à la création de ces comités diocésains, dont les membres sont, pour la première année, mi-partie nommés par l'évêque, mi-partie élus par les comités communaux, eux-mêmes soumis en totalité au scrutin populaire.

C'est cette ardeur et cette richesse de vie, c'est cet accord de toutes les bonnes volontés et de tous les zèles, cette mise en valeur de toutes les énergies et de toutes les supériorités qui pour une grande part assure à l'Eglise d'Angleterre une situation si disproportionnée avec ses faibles effectifs, un prestige si éclatant, une influence si profonde sur la vie religieuse, intime, de la nation, ou du moins de la fraction croyante et religieuse, surtout anglicane, aujourd'hui gagnée aux idées et aux tendances catholiques, en attendant qu'elle soit, dans combien de décades ou de siècles, réunie au centre de la catholicité. L'Eglise, disait en octobre dernier, le Révérend R. H. Benton, a aujourd'hui une situation et des chances qu'elle n'a jamais eues depuis Jacques II. L'Angleterre, dans l'ensemble, est extraordinairement bien disposée à son égard... De l'Eglise anglicaine, des Wesleyens, de l'Armée du Salut, des trois cent soixante-six sectes on regarde vers l'Eglise en se demandant si elle ne serait pas la "Cité de la Paix". Mais, qu'on en doute pas, ce qui, plus que tout le reste, assure aux catholiques anglais cet avantage, c'est ce fait qu'ils ne sont pas une secte à part, close dans son isolement, mais des représentants en terre anglaise de cette chose historique et mondiale qu'est la tradition apostolique répandue sur l'univers catholique. Ils sont les membres d'un grand corps dont l'âme populaire garde le souvenir et comme la nostalgie dans ce dicton qui a traversé les siècles de la Réforme. "La Réforme Catholique était la première et sera la dernière." Dansant, à la façon du roi David, sur le passage d'une manifestation catholique, un brave journalier protestant traduisait, il y a trois ans, ce sentiment dans une apostrophe à ses camarades: "Vous aurez beau dire, la religion catholique est la seule vraie." Nul doute qu'il soit encore protestant. La logique anglaise veut cela.

Maurice DE LA TAILLE.

Ancien missionnaire au diocèse de Liverpool, professeur de théologie à l'Université d'Angers.

## *La Session Legislative Provinciale.*

Vendredi dernier. une des plus importantes questions de la session était devant la législature, pour la seconde lecture. C'est l'Acte de Compensation des Ouvriers, présenté par l'Hon. C. W. Cross, qui a expliqué. dans un discours, clair et convainquant, les termes de ce bill.

M. Cross ne perd jamais son temps en préliminaires lorsqu'il a quelque chose d'important à annoncer.

Alors que d'autres ont eu que le temps de tousser pour se préparer à parler, le Procureur-Général lui, a déjà fini son premier paragraphe. Ses discours sont d'un sérieux intense. Deux idées prédominent chez lui lorsqu'il s'adresse à la législature. Il doit avoir raison et il doit être clair, et vendredi dernier il a été précis comme d'habitude.

Il a été secondé par W. C. Simmons, M. P. P., de Lethbridge, dont le style et la technique mentale ressemblent beaucoup à ceux du Procureur-Général. D'autres membres ont aussi parlé, entre autres, le chef de l'opposition qui déplore le fait que le bill ne soit pas une reproduction exacte de l'Acte Anglais.

Le Procureur-Général a parlé pendant près d'une heure et demie. C'est le plus long discours qui ait encore été fait cette session. Il a passé en détail la législation de compensation, surtout en Europe.

D'après la loi commune de l'Angleterre, un patron est responsable de tout accident qui arrive à ses employés pourvu que cet accident soit causé par le patron. Ceci est une protection plutôt vague et qui en pratique s'évite facilement. L'application de la loi commune est aussi modifiée par quatre considérations:

(1). La doctrine de l'occupation en commun: il ne peut rien recouvrer, parce qu'il a une occupation en commun avec son patron.

(2). La Maxime "Volunte non injuriafit", par lequel le patron esquive la compensation en démontrant que l'ouvrier a accepté l'ouvrage en en connaissant pleinement le danger.

(3). Négligence commune par laquelle le patron évite la compensation en démontrant que l'ouvrier a contribué à l'accident d'une manière telle que le patron ne se trouve pas en cause.

(4). Aucune réclamation dans le cas de mort, puisque les droits du blessé meurent avec lui.

On peut voir, d'après ce qui précède, que tout est à l'avantage du patron. Justice ne pouvait être obtenue qu'après un long et onéreux procès qu'aucun ouvrier ne pouvait soutenir.

Le Procureur-Général indique le grand changement qui s'est opéré dans les relations entre les ouvriers et les patrons dans l'évolution industrielle et mécanique des cinquante dernières années. La construction d'immenses manufactures et l'emploi de centaines d'ouvriers dans une même manufacture, ont fait disparaître l'intimité entre le patron et l'ouvrier, et ont cree un nouveau problème. Une concurrence effrénée force le patron à donner des gages à peine suffisantes pour assurer l'existance et à faire travailler à haute pression, ce qui est une nouvelle cause de danger et d'accidents. Le patron ne connait ses employés que par leur nom, qu'il voit sur la feuille de présence.

La loi commune était très dure pour les ouvriers. Le changement survenu dans les conditions industrielles a rendu nécessaire une législation spécifique. La condition des ouvriers a été étudié d'après un nouveau point de vue social et économique. Comme résultat pratique les pays européens ont adopté pour l'ouvrier un système d'assurance controlé par l'Etat et indépendant des questions de négligence et de responsabilité. L'Allemagne a pris l'initiative, dans les quatre-vingt.

L'Etat a reçu de vastes pouvoirs pour améliorer les conditions sociale. Le système d'assurance s'appliqua largement à la maladie, la vieillesse, l'inhabilité, la perte d'un emploi et les accidents.

Le Procureur-Général parla ensuite des différents actes législatifs touchant cette question, passés en Angleterre et au Canada. La première réformation en Angleterre se fit en 1846 alors qu'on passa une loi par laquelle le droit de compensation de l'ouvrier ne mourait pas avec lui, s'il mourrait de blessures reçues en travaillant.

Le premier acte relatif aux droits desouvriers futpassé en 1880 C'était une modification de la loi commune, mais applicable seulement aux chemins de fer et aux travaux manuels.

L'acte de 1897 ne changeait pas la loi commune de la responsabilité de l'ouvrier. mais accentuait miner la négligence et de placer le principe "Bismarckiens" d'élite la compensation sur des bases d'assurance.

La raison de l'application de ce principe est que dans la majorité de ces cas, la cause première d'un accident n'est pas due au patron ou à l'ouvrier, mais plutôt à la nature même de l'industrie.

En toute équité, le plus de la compensation devrait être compris dans le coût de production. Le public assume la responsabilité individuelle.

L'Acte de Compensation aux ouvriers, passé en 1906, par le Parlement britannique, augmente beaucoup l'application de l'Acte de 1897. Il est fait de manière à s'appliquer aux contrats passés entre maître et serviteur et place sur les maîtres la responsabilité de maladies contractées par les serviteurs alors qu'ils remplissent leur fonction de serviteurs.

L'acte qui est présentement devant l'assemblée législative de l'Alberta contient plusieurs des points importants de l'acte Anglais de 1906, excepté les deux mentionnés dans le paragraphe précédent et qui ont été omis.

Les droits principaux de l'Acte sont résumés dans les quatre questions suivantes:

(1)—A qui le dédommagement est-il payable?

(2)—Qui paie le dédommagement?

(3)—Quand le dédommagement est-il payable?

(4)—Comment faut-il demander le dédommagement?

La réponse à la première question se trouve dans la clause 2 qui stipule les ouvriers des mines, carrières, chemins de fer, travaux et génie civil, et bâtisses de plus de 40 pieds de haut. L'acte ne se rapporte pas: (1) aux ouvriers fortuits; (2) aux personnes ne travaillant pas manuellement, avec un salaire de plus de $1,200; (3) aux ouvriers de l'extérieur; (4) aux subordonnés de l'ouvrier blessé.

Le dédommagement est payable par le patron, à l'ouvrier qui a été blessé de manière à ne pouvoir travailler pendant deux semaines.

La responsabilité civile du patron n'est pas annulée par le fait qu'il peut y avoir compensation d'après l'Acte de Compensation.

Les différends entre ouvriers et patrons doivent être réglés par arbitrage.

La demande de compensation doit être faite dans les six mois qui suivent l'accident ou dans le cas de la mort du blessé, dans les six mois qui suivent cette mort.

Stipulation est faite pour des projets de compensation entre les patrons et leurs ouvriers et qui donnent des bénéfices égaux à ceux de l'Acte de Compensation. Toutefois, le projet doit être certifié par le Procureur-Général et avoir l'appui de la majorité des ouvriers.

Lorsqu'un entrepreneur donne à un agent un sous-contrat pour une partie de l'ouvrage, l'entrepreneur est directement responsable, tout comme si la victime était immédiatement sous ses ordres.

Il y a des stipulations spéciales pour les cas où un patron deviendrait insolvable. Le but de la législature est de protéger la victime dans le cas de faillite.

Lorsqu'un patron passe un contrat avec une compagnie d'assurance touchant sa responsabilité envers ses ouvriers, dans le cas d'une session de biens à profit de ses créanciers, les droits du patron envers les assurés deviennent transportables et la compagnie d'assurance devient responsable envers les ouvriers, de la même manière que le patron l'était avant sa faillite.

Si les engagements des assureurs sont moindres que la compensation stipulée par la loi, les ouvriers recevront la balance, lors de la liquidation.

Le montant de la compensation est comme suit:

(a) Si l'ouvrier laisse une famille, une somme égalant trois ans de gages, ou $1,000 si le montant est plus grand, mais ne devra pas dépasser $1,500; (b) S'il ne laisse pas de famille, les frais médicaux et funéraires, ne dépassant pas $100.

(2) Lorsqu'une incapacité partielle ou totale est le résultat des blessures:

(a) Un paiement hebdomadaire après la seconde semaine, n'excédant pas 50 p.c. de son salaire hebdomadaire pendant les douze derniers mois, tel paiement ne devant pas dépasser $10.

(b) Si l'ouvrier a moins de 21 ans à la date de l'accident et que son salaire hebdomadaire soit moindre que $10, la compensation est fixée à son salaire régulier par semaine.

M. Simmons, appuyant le bill, dit que la difficulté à obtenir justice sous la loi commune, est due aux frais. Le nouveau bill assure des moyens prompts et peu dispendieux pour le recouvrement de la compensation. Il compare le bill avec celui de la Colombie Britannique où l'ouvrier ne peut recevoir de compensation s'il y a eu négligence de sa part.

Il dit que l'acte devrait être lu et devrait correspondre à la loi de huit heures pour les mineurs. A ce sujet, il dit que les mineurs de charbon désireraient avoir un système d'examens d'aptitudes afin que ceux qui ne comprennent pas à fond le travail des mines de charbon ne soient pas employés. Ceci serait une protection pour les patrons qui ont des ouvriers dans les mines. L'acte est redigé de manière à ce que le patron prenne plus de soin et de souci de ses ouvriers. Le député de Lethbridge veut que des méthodes simples soient employées pour recouvrer la compensation.

Il est pour l'abolition des appels en ce genre de causes. Il croit que la division du juge de district devrait être définitive. Dans le cas d'arbitrage, les arbitres devraient être des experts responsables envers le gouvernement.

(Suite à la page 6)

# COIN FEMININ

## CHRONIQUE.

### "ELLE"

Il m'est venue deux lettres, traitant de son troublant sujet, dans lesquelles on me sommait très gentiment de donner mon avis sur le procès qu'on vient d'intenter à sa fluette personne.

Il est d'élémentaire loyauté de refuser d'entrer dans un débat lorsqu'on sait pertinemment que le jugement sera infirmé par des attaches avec l'accusé ou une prévention irraisonnée: c'est pourquoi les deux charmantes lettres ont dormi troi semaines — le temps d'assoupir mes scrupules.

Pauvre petite cigarette! Si jolie dans sa robe virginale, baguée d'or ou d'écorce, pour éviter la souillure des lèvres! pauvre petite cigarette roulée par des doigts familiers dans un modeste fourreau de mousseline unie: cigarette luxueuse fleurant le Levant, les chevelures parfumées des belles Orientales, cigarette prolétaire piquant la langue, arrachant des larmes des yeux sensibles: cigarette quelle qu'elle soit, pourvu qu'elle porte le nom fatal, elle subit un rude assaut.

Des dames très graves ont scientifiquement dressé un formidable réquisitoire contre la pauvrette et, estimant que les mesures radicales sont les meilleures, n'ont pas hésité à demander sa prohibition absolue. La petite cigarette a dû trembler à plus d'une lèvre!

Un monsieur, non moins grave, a reçu la délégation, avec une bienveillance chez lui proverbiale il a écouté ces dames, puis il a sourit.

Ce sourire, c'était l'acquittement de la jolie prévenue!

La délégation des dames très graves n'aura, cependant, pas complètement échouée et tous se féliciteront si elle a pour résultat d'interdire la vente des cigarette aux petits bonhommes qui en sont encore à l'âge de croqueurs des bonbons.

L'abus de la plante à Nicot chez les enfants était le seul sérieux grief; tant qu'à prohiber la cigarette pour tous,c'est là une mesure qui ne devrait venir qu'après la prohibition de l'alcool, le véritable empoisonneur dont l'oeuvre néfaste s'étend même sur l'avenir.

On a dit son action destructive des cerveaux, cela n'empêche que nous sachions qu'elle fut l'inspiratrice, la petite cigarette, de plus d'un chef d'oeuvre. Autour de nous ne connaissons-nous pas des "grilleurs" de cigarettes, ayant l'esprit alerte et le cerveau sain? La nation qu'on a coutume de désigner sous le nom de "phare de la pensée" n'est-elle pas le paradis des fumeurs de cigarettes? Et puis, je vous l'ai dit je suis prévenue! La vue et l'odeur de la fine cigarette française me seront toujours aussi agréable que l'odeur et la vue de la pipe anglo-saxonne.

Magali.

## PETIT COURRIER.

Prière d'adresser les lettres et communications concernant le Coin Féminin à Magali, Legal, Alta.

MARGUERITE DES BOSQUETS. — Votre chère lettre est venue dissiper les inquiétudes que j'avais à votre sujet. Merci de vos bons souhaits; ils ont une ferveur qui m'a profondément impressionnée. Pour vous, mon Amie, je désire que votre courage soit à la hauteur de vos épreuves, si l'on ne peut espérer qu'elles aient une fin prochaine.

Votre confiance me touche infiniment: J'attends l'envoi que vous m'annoncez, ne vous fatiguez pas cependant, si votre santé est mauvaise. Je conçois que la privation des choses aimées vous affectent à ce point.

La carte postale m'a fait plaisir; croiriez-vous que la photo me rappelle les chères petites églises de ma campagne où j'aimais tant aller prier?

Ce que vous me dites du journal m'est agréable. On oublie facilement les petites contrariétés inévitables en songeant qu'on a gagné une sympathie telle que la vôtre. Continuez-moi votre affection et croyez à la mienne.

ROSE ALMA — La petite place est accordée de grand coeur. Vos cheveux blancs ne sauraient être une impossibilité à votre admission :au contraire,vous voici très fières d'attirer à nous une "vieille mère de famille" — que je soupçonne de se vieillir encore pour effrayer.

Ce qu'il faut faire pour décombrer votre cousine? Mon Dieu, Madame, me voici fort en peine pour vous donner un conseil utile! J'ose toujours avancer que, s'il fait aussi froid que le jour où je vous écris, vous avez la patience de les laisser séjourner au chaud. Songez que dehors ils pourraient s'enrhumer. Et, un homme enrhumé!!...

Je vous remercie de vos voeux de bonne santé; recevez les miens pour vous et les vôtres. J'enrégistre votre promesse de venir de temps en temps.

MARIE-ANNA. —Vous êtes la bienvenue. A votre place, je n'aurais aucune confiance dans cette sorte d'annonces. Essayez de frotter avec une pierre ponce: si le duvet est léger, il disparaîtra.

Pourquoi gâter votre jeunesse par ce constant regret. A vingt ans on est jamais laide. Le seriez-vous vraiment, que les qualités de coeur et d'intelligence que vous possédez suffiraient à donner à votre physionomie un charme gagnant le coeur de votre entourage.

Vous reviendrez encore causer avec moi, n'est-ce pas?

BENJAMINE. —Quatorze ans! oh! la gentille fillette vous devez être! Hum! il y avait en effet quelques fautes. Voulez-vous que nous rouvrions votre grammaire de compagnie? Lisez la règle des participes.

Certainement, c'est bien trop jeune pour songer à cela! Soyez tranquille, votre ange gardien vous saura parfaitement conduire cette grande rencontre.

Vous connaissez Zénaïde Fleuriot? Nous allons devenir de grandes amies! A votre âge, je

## *Petit Jean*

I

" Notre Jean sera militaire
Qui sait? peut être général;
Il a déjà l'air martial."
Ainsi jadis parlait mon père!

II

"Non, Jeannot sera médecin
Ou notaire," disait ma mère.
En ce temps là mon petit frère
Etait un tout mignon bambin!

III

Et chaque soir à la veillée,
Sur le petit on devisait.
Ah! quel beau rêve reposait
Sur sa jeune tête éveillée!

IV

Mais souvent en ce monde, hélas!
L'homme propose et Dieu dispose:
Jean le chérubin blond et rose,
Ne fit que passer ici bas!

V

Sur la mignonne créature,
Un matin, la mort se pencha,
Et doucement en détacha
La petite âme neuve et pure...

VI

Puis soudain prenant son essor,
Elle emporta loin de la terre,
Au lieu d'extase et de lumière,
L'ange que nous pleurons encore!

ROSE DE PROVENCE.

DANIEL. — Il n'a jamais été supposé que vous aviez horreur des fleurs et de la lumière. Le fameux pseudo est cause du malentendu. Je l'avais interprété dans le sens que donne les grands quotidiens au mot d'argot avec lequel il avait une ressemblance; et dont l'emploi n'est, en France, usité que dans une certaine catégorie de gens: c'est pourquoi je vous avais prié de le changer. Votre soumission aveugle est au moins digne d'être remarquée.

Vos raisons ne me semblent pas suffisantes vous excuser de ne prendre intérêt dans un journal qu'aux écrits féminins. La vérité est par excellence une vertu masculine.

Il y a des extrémités en tout et partout, particulièrement dans ce pays où l'on ignore les demi-nuances en paroles et en écrits. Ce malencontreux comestible vous a dégoûté pour toujours de la politique; j'ai failli prendre certains passages de la lettre comme venant d'un jeune homme mal élevé. Les demi-nuances, sympathique correspondant, tout est là!

Avez-vous lu le livre du Rév. P. Lalande, "Entre Amis"? Je vous le recommande. Votre sensibilité ne risquera pas d'être blessée, et vous en retirerez un grand bien.

Votre écriture bizarre m'intrigue; est-ce à dessein que vous n'observez pas toujours la même pente?

MARIE B. — Il ne m'est pas possible de vous donner ce renseignement. J'espère être plus heureuse la prochaine fois.

L'adresse est bien ainsi, vous pouvez continuer sans crainte.

MALVINA. — Vous avez pu lire cette recette la semaine dernière; je n'en connais point de meilleure.

2o. L'idée est excellente, si vous avez l'adresse de la réaliser vous aurez une charmante blouse. 3o. Le nom français est: mousseline de soie; il me semble que deux verges seront suffisantes. A votre disposition.

chette, dans mon pupitre! C'était une Bretonne, en effet. Elle est morte il y a une quinzaine d'années, je ne sais au juste.

Remerciez votre maman de cette confiance qui m'honore. Revenez bientôt.

FIDELIA. — Sans l'invitation, j'aurais néanmoins admiré le choix du pseudo. N'auriez-vous pas oublié un feuillet au moment de mettre votre lettre sous enveloppe? Je n'ai pu deviner le service que vous attendiez de moi. Ecrivez-moi de nouveau, si la chose est encore en son temps.

STELLA. — Merci de la jolie carte vue. Une besogne dont vous ne paraissez pas vous plaindre, heureuse Stella! Quels cieux s'embelliront de votre scintillement?

Mme R. à L. — Excusez-moi du retard apporté à vous répondre directement. Votre lettre est arrivée en retard.

Magali.

## AUX FILLES A MARIER:

N'épousez jamais un brasseur, car il vous mettra dans la "bière."

Le serrurier vous jetterait dans les "fers".

Le boulanger vous aurait vite mise dans le "pétrin".

Le tanneur vous "tannerait" sans pitié.

Le menuisier vous "scierait" du matin au soir.

Le fabricant d'allumettes vous ferait voir que tout le monde "souffre" chez lui.

Le musicien vous nourrirait de "son."

Mais prenez un typographe: vous verrez toujours en lui un homme de "caractère."

——Entre météoralogistes:

—Ce qu'il y a de plus ennuyeux, pour nous, c'est de ne pas savoir quand prendra fin cette température si rigoureuse.

—Oh! je serais tout de même bien surpris que vers le mois de juin ou de juillet....

## SOINS A DONNER AUX CHEVEUX.

Il faut donner à la chevelure les soins méthodiques, selon sa qualité et sa couleur, en agissant toujours en vertu des trois principes suivants.

Le cuir chevelu ne doit pas être traité par l'humidité, qui l'imbibe, l'ammolit et diminue la vitalité du bulbe pileux contenu dans son épaisseur; le cuir chevelu a besoin d'aération pour faire évaparer la transpiration et tous les produits souillés par l'épiderme, formant une humidité naturelle aussi mauvaise que l'autre; la chevelure craint les tiraillements qui éprouvent trops vivement sa solidité.

L'abondance et la longeur des cheveux des femmes forcent celles-ci à prendre des soins munitieux et quotidiens pour éviter les tractions que nécessite l'enchevêtrement de la chevelure.

Il faut donc commercer par la démêler doucement, mèche par mèche, brosser, envever la poussière, passer, dans les raies tirées, non le peigne fin, mais une brosse spéciale, étroite et d'une résistance suffisante.

Deux fois par semaine on procèdera à des lavages complets en ayant soin de bien sècher la tête pour ne pas laisser à la névralgie le droit de s'établir.

* * *

Les femmes doivent épointer tous les mois leur cheveux, le besoin s'en impose quand le cheveu se divise en fourche; le système américain est de tordre la mèche dans sa longueur et de flamber tout ce qui sort de l'alignement: on dit grand bien de ce procédé qui exige une grande dextérité pour ne pas emflammer la masse des cheveux.

Il faut, en général, ne pas couper trop souvent les cheveux et, à moins de maladie grave nécessitant cette opération, on doit conserver la parure donnée par la nature, sans lui faire subir une mutilation inutile qui ne la fortifie nullement.

## SURPLUS DE $24,000,000.

Les Revenus du Canada. — Rapport Financier du Canada pour le mois de Janvier 1908 et pour les dix mois de l'année fiscale 1907.

Ottawa, 7. — Le rapport financier du Dominion pour le mois de janvier 1908 et pour les dix mois de l'année fiscale 1907-08 vient d'être rendu public. Il se détaille comme suit:

L'augmentation dans les revenus généraux est de $304.337 en comparaison avec le mois de janvier 1907 .Pour les dix mois l'augmentation est de $9,374,542.

Les dépenses totales sur le compte du fonds consolidé, pour les dix mois, ont été de $56,332,534, soit une augmentation de $10,650,229; sur ce total $2,033,244 doivent être reportés sur janvier. Le paiement des augmentations des subsides aux provinces au montant de $1,500,000 et des intérêts sur la dette publique formant un total de $2,623,459 échurent le mois dernier.

Pour dix mois de surplus du revenu sur les dépenses du fonds consolidé s'élève à $24,691,738. Les dépenses totales sur le compte du capital, entrées dans les livres du département des finances, jusqu'au 31 janvier ont été de $22,245,499, sur ce total $17,446.975 ont été affectés aux travaux publics, chemins de fer et canaux; le Transcontinental Railway a reçu la plus grande partie de cet argent. La dette totale du Dominion à la fin du dernier mois était de $259,504,613.

## — AVIS —

Loi des Licences.
Province d'Alberta.

Une application a été reçue de MM. Hogan, Gorman & Hogan, demandant le transfer en leur faveur de la licence accordée à Omer Gouin, pour l'Hotel Astoria, située sur le lot 11, plan 8, Morinville.

Si la chose est jugée nécessaire, cette application sera prise en considération par le bureau des Commissaires à une réunion qui aura lieu à Edmonton, mardi, le 10 mars, 1908, à 10 heures a.m.

Daté à Edmonton ce 5 fev. 08.

S. B. WOODS,
Dép.-Procureur-Général.



**THE ACME CO. LTD.**
Coin Jasper et deuxieme rue.

# LE COURRIER DE L'OUEST

**Fondé en 1905** **Hebdomadaire**

Publié à Edmonton, Canada, par la Compagnie de publication du Courrier de l'Ouest, Limitée. Bureaux et ateliers— 654 deuxième rue, Tél. 361.

ABONNEMENT— Edmonton, livraison à domicile, $1.50 par an. — Canada, $1 par an. — Europe, $2 par an. L'abonnement est invariablement payable d'avance.

Toute irrégularité dans la réception du journal, doit être rapportée au bureau.

Les demandes de changement d'adresse doivent être accompagnées de la somme de cinq cents et de l'ancienne adresse. Adressez toute communication au : Courrier de l'Ouest, Tiroir 50, Edmonton, Canada.

**Jeudi, 20 Février, 1908**


## *Retablissons les faits.*

Dans la "Patrie" du 7 février, nous trouvons l'éditorial intitulé "Les scandales de l'Ouest."

Après avoir passé en revue les différentes accusations, portées contre le département de l'Intérieur, par MM. Ames, Lake, Boyle, Foster, Perley et Roche, le rédacteur de la "Patrie" conclue que ces accusations ont fait sur le public une impression considérable. Il ajoute: "L'administration "de l'Ouest a été si souvent l'ob-"jet d'attaques et de soupçons, que "devant ce summum, l'électorat "semble plus désireux que jamais "d'en avoir le coeur net."

"C'est un sentiment fort natu-"rel, dit encore notre confrère, "et qui existe surtout dans les "vieilles provinces, qui ont été "saignées, depuis plusieurs an-"nées, pour le compte de l'Ouest, "et qui voudraient avoir contri-"bué à l'avancement du Canada, "et non pas seulement de certains "spéculateurs."

Ces deux seuls paragraphes de cet article fourmillent de malhonnêteté, et de mauvaise foi.

Il est rumeur à Ottawa que la vieille "Patrie" réchauffe dans son sein le calomniateur Asselin, de malheureuse mémoire. A lire cet éditorial, on croirait que la rumeur est vraie.

La "Patrie" se scandalise parceque le gouvernement Laurier ne se prête pas au jeu louche de l'opposition, qui veut obtenir des enquêtes, pour éclairer quoi? des soupçons et des insinuations méchantes!!

C'est vraiment trop fort de voir des gens, qui sont devenus propriétaires d'un grand journal dans les vingt-quatre heures, crier au scandale. et demander des enquêtes à propos d'insinuations de cinq sous.

L'administration de l'ouest, dit la "Patrie", a été si souvent l'objet de soupçons, que l'électorat est devenu inquiet.

Cette insinuation de notre confrère est malhonnête et ne prouve absolument rien. Depuis qu'un frêluquet, appelé Fowler, a jeté à la Chambre des communes sa fameuse phrase "Wine, Women and Graft" le parti de l'opposition n'existe et n'attire l'attention du public, qu'à cause des soupçons et des insinuations qu'il lance dans la Chambre des Communes.

Pourtant les amis de M. Fowler doivent être convaincus aujourd'hier que le député de King anc Albert n'était pas qualifié pour devenir accusateur public, et vengeur de la morale. L'opinion publique, et un certain journal du Nouveau Brunswick, se sont chargés de rappeler à M. Fowler que lui-même n'est pas audessus de tout soupçon.

Pour soulever davantage l'opinion publique, dans les vieilles provinces, contre l'administration de l'Ouest, la "Patrie" revient encore à sa vieille renguaine.

"C'est naturel, dit notre confrère qu'il existe un sentiment d'inquiétude dans les vieilles provinces, qui ont été saignées depuis plusieurs années, pour le compte de l'Ouest.

Nous protestons énergiquement contre cette assertion de la "Patrie". Les vieilles provinces n'ont jamais été saignées pour le compte de l'Ouest. Nous défions notre confrère de nous indiquer une seule avance faite à l'Ouest par l'Est. qui n'a pas rapporté un centuple aux vieilles provinces.

Dans le cas de la construction du Pacifique Canadien, les vieilles provinces ont voté 20,000,000 d'acres de nos terres à cette compagnie: si une saignée a été pratiquée à cette époque, ce n'est certainement pas par la partie Est du Dominion.

Les sommes d'argent considérables qui ont été déposées durant la construction de ce grand Transcontinental, ont été dépensées en grande partie dans les vieilles provinces.

Nous offirmons sans hésitation que toutes les grandes entreprises nationales qui ont été encouragées par le gouvernement fédéral, dans l'Ouest, ont été la poule aux oeufs d'or des vieilles provinces.

Le développement prodigieux qui s'opère aujourd'hui dans les nouvelles provinces a été la cause de la grande prospérité des centres industriels et commerciaux de l'Est Canadien.

Ainsi nous le répétons, la "Patrie" renseigne ses lecteurs faussement, quand elle leur demande de croire que les vieilles provinces ont été saignées, pour le compte de l'Ouest, et elle est de mauvaise foi, quand elle se base sur cette prétention pour se scandaliser de l'administration du département de l'Intérieur.

Ce n'est pas la première fois que ce cri d'alarme part de la "Patrie", nous avons lu la même remarque plusieurs fois dans les colonnes de ce journal.

On fait trop de provincialisme dans certains journaux des vieilles provinces. Ces appels aux préjugés locaux sont peut-être rémunérateurs. mais ils ne sont pas patriotiques.

Dans tous les cas, qu'on se le tienne pour dit, nous relèverons ces insinuations malhonnêtes chaque fois qu'elles seront lancées dans le public. et nous rétablirons les faits.

## *Lettre Parlementaire*

Ottawa, 15 Fev.

Nous avons eu une semaine plutôt orageuse à Ottawa, non seulement au point de vue température, mais aussi au point de vue politique. Cependant, le froid et la neige ont causé plus de dégâts, et semé plus de misères et de tristesses que la tempête politique. La tempête terrible qui a ravagé les Provinces de l'Est. depuis huit jours, a créé bien des deuils, et engendré bien des souffrances. Les pauvres malheureux qui ont déjà de la difficulté à préserver leur famille contre les intempéries ordinaires. à chaque hiver, n'ont pas pu cette semaine les protéger suffisamment. Aussi. on rapporte des cas de souffrances et d'accidents, qui font frémir. D'un autre côté, le public s'est montré généreux, et des efforts surhumains ont été faits. pour soulager les misères, partout où elles ont été reconnues.

Votre correspondant parlementaire s'est trouvé lui-même perdu dans la tempête, dans les paroisses, en bas de Québec, ce qui expliquera à vos lecteurs pourquoi le "Courrier de l'Ouest" n'a pas donné son rapport hebdomadaire.

La première semaine du mois de février a été très animée à la Chambre des Communes. Nos vieilles provinces de l'Ouest ont été presqu'exclusivement la cause des débats de la semaine dernière.

Les questions des grains de semence, et des limites à bois, étaient au programme.

Mr. Emmerson, ex-ministre des chemins de fer a exposé à la Chambre, dans un discours plein de renseignements, son fameux projet, d'ajouter au service de l'Intercolonial tous les emlbranchements qui y arrivent, dans les provinces de Québec et Maritimes.

Mr. Emmerson recommande aussi le prolongement de l'Intercolonial vers l'Ouest, jusqu'aux grands lacs.

L'ex-ministre des Chemins de fer a discuté son projet devant la Chambre, strictement au point de vue des affaires, en éluminant complètement les intérêts politiques. A M. Martin, député conservateur de l'Ile du Prince Edouard, qui a demandé à Mr. Emmerson, quel était le gouvernement qui avait encouragé la construction des chemins de fer sur l'Ile du Prince Edouard, en dépensant $3,114,735, l'ex-ministre des chemins de fer a répondu que cela ne lui importait peu dans le moment. Je ne suis pas à discuter, dit Mr. Emmerson, les mérites des différents partis politiques, ou des différents gouvernements, mais la question nationale de l'Inercolonial. Il discute, dit-il, une quéstion d'affaire, sans tenir compte des intérêts particuliers aux partis politiques ,aux gouvernements, ou aux individus.

Voilà bien la manière vraiment patriotique, avec laquelle toutes les questions importantes, devraient être discutées devant le parlement.

Après avoir rappelé à la Chambre dans quel but l'Intercolonial fût construit, au moment de la Confédération, Mr. Emmerson fait une comparaison entre l'administration de ce chemin de fer du Gouvernement, et celle des chemins de fer. exploités par des compagnies privées.

Une des principales raisons pour laquelle l'Intercolonial n'a pas donné jusqu'à aujourd'hui les dividendes considérables des chemins de fer exploités par les compagnies privées, c'est que les taux de fret ne sont pas assez élevés, et que les embranchements. qui se raccordent à la ligne principale, sont exploités par des compagnies indépendantes.

A son origine. l'Intercolonial fut construit dans l'unique but de rallier. et d'alimenter les différentes provinces de la Confédération. Du reste, la construction de ce chemin de fer fut imposée par les Provinces Maritimes, qui ne seraient jamais entrés dans la Confédération, sans la réalisation de cette promesse.

L'Intercolonial, s'il n'a pas rapporté. jusqu'à aujourd'hui, des dividendes à l'Etat, a rempli le but pour lequel il a été construit. En établissant des communications faciles. entre les provinces de l'Ouest et de l'Est à cette époque, cette voie de transport a créé au Canada des relations commerciales et sociales. qui ont certainement été la cause de l'union solide, et indestructible des différentes provinces du Dominion.

Maintenant que le premier but de cette entreprise nationale a été rempli, M. Emmerson voudrait et avec raison, que cette voie de transport reçoive une administration stable sur un principe d'affaire.

A son passage au ministère des chemins de fer. M. Emmerson avait déjà appelé l'attention du Parlement sur les changements à faire pour rendre l'administration de l'Intercolonial plus effective. L'ex-ministre des chemins de fer fut le premier à faire donner un surplus, à l'Intercolonial.

M. Emmerson affirme que l'Intercolonial ne donnera des dividendes que le jour où le Gouvernement exploitera lui-même les embranchements qui se raccordent à la ligne principale.

Pour prouver son assertion, l'ex-ministre des Chemins de fer fait l'historique des grandes compagnies de chemins de fer, telles que la compagnie du Pacifique Canadien et du Grand Tronc.

Ces différentes compagnies se sont toujours assurées, soit en les achetant. soit en les louant, l'exploitation des embranchements se raccordant à leur ligne principale.

M. Emmerson fait devant la Chambre un tableau magnifique du pays traversé par l'Intercolonial. et fait voir des perspectives souriantes, pour cette entreprise nationale.

Il regrette que des préjugés non justifiés aient existés jusqu'à nos jours. contre elle. Ce n'est pas une raison. dit-il, parceque cette voie de transport est la propriété d'un gouvernement pour qu'elle ne soit pas exploitée d'après un principe d'affaire.

L'ex-ministre des chemins de fer prévoit le prolongement de l'Intercolonial jusqu'aux grands lacs, dans un avenir prochain.

M. Emmerson est optimiste au plus haut degré; il entrevoit des perspectives superbes pour son pays. et il fait un appel chaleureux au Parlement pour établir sur des bases solides et productives notre seule voie de transport vraiment nationale, "l'Intercolonial".

Les désirs de l'ex-ministre des Chemins de fer ne se réaliseront peut-être pas immédiatement, mais ceux qui ont entendu M. Emmerson à la Chambre lundi dernier, admettent qu'il a traité cette question des transports de main de maître, et que le jour viendra sûrement où ses conseils seront mis à exécution.

Messieurs Treford, député de North Grey, et Logan, député de Chamberland, ont appuyé fortement la motion du député de Westmorland, M. Emmerson.

Le même jour, une des questions les plus importantes a été traité à la Chambre des Communes.

M. R. A. Pringle, député conservateur de Cornwall, a demandé à la Chambre de choisir un comité de neuf pour étudier un projet, le plus pratique et le plus favorable, qui assurerait une annuité aux vieillards pauvres.

Cette question, si importante, avait déjà été discutée au Sénat, à la dernière session. A cette époque, Sir Richard Cartwright avait déposé sur la table du Sénat un projet de loi, pour être étudié par les Sénateurs, et dans un discours remarquable le ministre du Commerce expliqua ce projet qui assurerait une annuité à tous les vieillards pauvres, ayant atteints l'âge de 65 ans.

M. Pringle avait préparé son sujet avec soin, et il a donné à la Chambre des renseignements précieux. Il croit que le temps est arrivé au Canada, où le Gouvernement de la question des pensions aux vieillards pauvres.

Ceux qui ont contribué au développement de notre pays, qui ont donné des citoyens à la nation, et qui sont arrivés à la vieillesse sans avoir pu accumuler une réserve suffisante, pour éviter la misère, devraient être secourus par l'Etat.

Voilà la thèse que le député de Cornwall a développé devant la Chambre des Communes, et il s'est acquis de sa tâche avec sincérité et habilité.

Tout le monde admet l'opportunité qu'il y a de suivre l'exemple qui nous a été donné par les autres nations, et de venir en aide aux vieillards dans le besoin. Mais personne semble être prêt à offrir un système pratique, et acceptable, pour arriver à cette fin.

C'est pourquoi M. Pringle a demandé la formation d'un comité qui serait chargé d'étudier à fond cette question, et de faire rapport au Parlement.

Messieurs Logan, député de Cumberland, Ralph Smith, député de Nahaïmo, Sir Wilfrid Laurier. Geo. E. Foster, député de North Toronto, Alexander Johnston,député du Cap Breton et l'hon. W. S. Fielding ont discuté cette question.

Tous ont admis l'opportunité de la motion de M. Pringle, et le gouvernement a accepté le principe.

Le Premier Ministre déclare que jusqu'à présent, on ne lui a pas démontré qu'il y avait une entente générale, sur un plan à suivre, pour établir un système de pension acceptable. Il espère, cependant, qu'un comité comme celui proposé par M. Pringle finira par trouver une solution à ce grand problème. qui depuis plusieurs années agite les nations les plus civilisées.

L'Hon. M. Fielding, ministre des Finances admet aussi l'opportunité qu'il y a d'étudier sérieusement cette question philantropique, d'autant plus que l'exécution de quelques-uns des projets proposés à la Chambre, entraînerait le pays dans une dépense colossale.

Il est naturel, dit M. Fielding, que le Ministre des Finances envisage cette question avec calcul et froidement, puisque c'est lui qui aura à pourvoir l'argent nécessaire pour la réalisation de ce projet pour démontrer la gravité de ce projet, au point de vue financier. M. Fielding prouve à la Chambre que si nous acceptions quelques-uns des systèmes qui ont été proposés durant la discussion, il en coûterait $40,000,000 par année au pays.

Pour cette raison, Mons. Fielding accepte la suggestion de Mr. Pringle, de former un comité qui sera chargé d'étudier cette question à fond, et de proposer au Parlement un projet acceptable.

Une autre question sociale a été discutée à la Chambre des Communes durant la semaine dernière.

Cette discussion a été soutenue par une motion de M. J. B. Black, député de Hauts, N. S., demandant au Gouvernement de former un bureau de Santé, pour mettre en usage tous les moyens modernes, dans le but de supprimer les maladies contagieuses. Cette discussion, toute scientifique, et aca-

## LETTRE PARLEMENTAIRE.

(Suite)

démique, a donné l'occasion à quelques-uns de nos médecins députés, de faire valoir leur talent, et leurs connaissances approfondies.

Messieurs le Dr. Chisholm, député de Huron Est , Béland, député de Beauce et McIntyre, député de Strathcona ont appuyé la motion de M. Black, député de Hanis.

Monsieur le Dr Béland, député de Beauce, a fait un discours remarquable à cette occasion.

Notre jeune compatriote M. Beland, parle l'anglais avec beaucoup de facilité. C'est un travailleur assidu, que l'on voit toujours à son siège à la Chambre des Communes, ou dans les comités; un des Champions le plus convaincu et le plus ardent du parti libéral.

M. Béland est très populaire à Ottawa, parmi la députation de toutes les provinces. Notre jeune ami de la Beauce a un avenir politique brillant, nous ne serions par surpris de le voir un de ces jours, assis à la table du conseil exécutif.

En appuyant la motion du député de Hants, M. Béland a surtout recommandé comme moyens efficaces, d'enrayer les maladies contagieuses, et surtout la Tuberculose, de répandre les connaissances de l'Hygiène dans le public, de désinfecter les voitures de chemins de fer, et d'établir des maisons de santé pour les pauvres atteints de ces maladies contagieuses.

Notre jeune ami le député de Strathcona, M. McIntyre, a aussi prononcé un discours remarquable, sur la motion du député de Hants.

Nous avons remarqué avec satisfaction le passage de son discours, où il condamne, et demande au gouvernement de condamner les préjugés ridicules des "Christian Scientists" et les maneuvres dangereuses des producteurs de médecines brevetées, qui contribuent à entretenir le mal que la motion du député de Hants veut faire disparaître.

Le député de Strathcona, très sagement, profite de l'occasion qui lui est offerte pour démontrer encore une fois au public, la grande utilité préventive et curative des sérums et des vaccins.

Dans son discours, le docteur McIntyre a cherché par tous les moyens, a diminuer les préjugés que l'on rencontre trop souvent dans le public, contre les moyens curatifs ou preventifs que la science a, de nos jours, à sa disposition, pour enrayer les maladies contagieuses.

Le député de Strathcona a fait là une oeuvre vraiment patriotique, car il est évident que ces préjugés ont toujours été la cause première du mauvais état hygiénique que l'on rencontre, dans certaines classes de nos populations.

Le Dr McIntyre a aussi profité de l'occasion pour rappeler au Gouvernement l'importance qu'il y a de surveiller, avec grands soins les colons qui se dirigent vers l'Ouest.

Un grand nombre de ces colons viennent chez nous dans un état de convalescence, ou à la période d'incubation des maladies contagieuses, et mettent nos citoyens, et surtout nos enfants dans les écoles, en danger d'être contaminés.

Nous sommes d'accord avec le député de Strathcona quand il appelle l'attention du Gouvernement sur l'importance qu'il y a de désinfecter sérieusement les voitures de chemins de fer, surtout sur les Transcontinentaux, avec le Dr McIntyre, nous sommes d'opinion que cette désinfection n'existe que pour la forme. Cette désinfection devrait être pratiquée par des officiers compétents, et sur la surveillance d'un officier de santé, à l'enploi de l'Etat.

Ces discussions sociales, académiques et périodiques qui ont lieu à la Chambre des Communes n'amènent peut-être pas des résultats immédiats, mais elles éveillent l'attention du public, et de nos législateurs. Il n'y a aucun doute qu'elles sont, souvent la cause première des mouvements philantropiques importants, et pratiques, qui se produisent de temps en temps parmi nos populations.

A la Chambre des Communes, ces discussions, bouillantes de sincérités, ont un effet salutaire, du moins nous l'espérons, sur une partie de la députation.

Après les attaques furibondes, souvent calomniatrices, des Foster, Ames, Boyle et Bennett, il fait bon de voir se réaliser le calme et de sentir passer des deux côtés de la Chambre une brise douce et bienfaisante qui n'agite que légèrement et humainement les esprits.

Avant de passer à la question brûlante qui a soulevé la grosse tempête politique de cette semaine, la question des terres de l'Ouest, il me reste à vous communiquer les arrangements que le gouvernement a fait avec les gouvernements provinciaux de l'Alberta et de la Saskatchewan pour venir en aide aux fermiers de l'Ouest et leur procurer les grains dont ils auront besoin, pour ensemencer leur terre.

Les crédits suplémentaires pour cette fin de $2,$00,000 ont été votés sans opposition vendredi soir ,un règlement spécial de 28 articles établit la procédure à suivre pour la distribution du grain, et les précautions à prendre pour que le grain soit de bonne qualité.

L'opposition a consenti a voter les crédits nécessaires vendredi, à la condition que le gouvernement donnerait aux députés l'occasion de discuter les règlements et de suggérer des améliorations au mode de distribution à adopter, s'ils le croyaient à propos.

Vous pouvez vous attendre à une discussion animée sur ces règlements.

Les conservateurs ont bien été obligés de voter les crédits nécessaires pour venir en aide aux fermiers de l'Ouest sans quoi ils se ruinaient, politiquement parlant, dans les nouvelles provinces, mais ils attaqueront sans merci les règlements adoptés par les gouvernements fédéraux et provinciaux, pour faire la distribution du grain.

Nos amis de l'opposition sont sur l'offensive depuis le commencement de la session. Ils attaquent quand même; ils voient ou plutôt ils imaginent des manoeuvres frauduleuses dans tous les actes du gouvernement, et ils se font les champions du public qui suivant eux est exploité.

Le grand débat de la semaine a été celui provoqué par l'amendement Lake, député de Qu'Appelle,, demandant qu'un comité d'enquête soit nommé, pour s enquérir des méthodes suivies par le gouvernement, depuis 1898, pour disposer des limites à bois dans l'Ouest.

Les Hon. Messieurs Foster, Oliver, Sifton, Turriff, Ames, Borden et Macdonald de Picton ont été les orateurs les plus importants dans cette discussion.

Il y a un principe parlementaire bien établi, qui ne permet pas de démontrer ou d'accorder une enquête, à moins qu'un député à la Chambre des Communes, porte une accusation directe, et bien fondée, contre l'administration.

Dans ce cas, comme dans toutes les autres, l'opposition n'a procédé que par insinuations, et le gouvernement était absolument justifiable de refuser l'enquête.

L'opposition a malicieusement fait son oeuvre. Elle voulait lancer dans le public un soupçon contre l'administration du département de l'Intérieur. Pour arriver à cette fin, elle a employé son arme favorite, la Calomnie, et elle a crié "aux voleurs".

Il est facile pour tout le monde de dire: "Messieurs, votre administration des affaires publiques est véreuse," mais il est plus difficile de le prouver.

Il nous semble bien malhonnête d'insinuer une accusation contre qui que ce soit, à moins d'avoir des preuves de la culpabilité, et d'être poussé par l'intérêt public.

M. Ames, député de St-Antoine semble être l'accusateur de nos amis de l'opposition.

C'est lui, qui après M. Lake, a ouvert le feu, et découvert les batteries de l'opposition contre le gouvernement. Il a procédé par insinuation, il n'a pas pu porter une seule occasion directe contre l'administration du Département de l'Intérieur.

Ses soupçons ont été éveillés par un examen microscopique, qu'il a fait des écritures, sur les différentes applications envoyées au département. De fait que des marchands de bois ou des propriétaires de limites ont réalisé, ou plutôt espère réaliser des bénéfices, en revendant des terres qu'ils ont achetées du gouvernement, M. Ames conclue que le pays a été volé. Le député de St-Antoine ne prend pas en considération que les propriétaires courent des risques considérables; le feu ou encore les inondations, qui peuvent les ruiner du jour au lendemain.

Du reste, les évaluations des limites à bois faites par M. Ames et ses amis de l'opposition, et sur lesquelles étaient basées leurs accusations, n'étaient pas exactes.

L'Hon. M. Sifton dans son discours a fait bonne justice des déclarations de ces messieurs.

M. Ames, mis au pied du mûr par l'hon. M. Sifton, s'est hâté de dire que ses déclarations auraient été inexactement rapportées.

Ceux qui connaissent l'Ouest savent bien que les limites à bois n'ont pas la valeur que l'opposition veut faire croire au public, pour excuser leur obstruction.

Les Hon. MM. Oliver et Sifton ont démontré au-delà de tous doutes que la politique libérale, concernant les terres de l'Ouest, a été vraiment dans l'intérêt du colon, et non pas des spéculateurs.

Sous le régime conservateur, les limites à bois de l'Ouest étaient offertes aux amis politiques, à peu près sans aucune charge. Durant les dix-huit années de l'administration conservatrice, de 1878 à 1896, le gouvernement disposa de 29,322 milles carrés de terres à bois, et cela presque gratuitement ne recevant que $4.13 du mille carré.

De 1896 à 1907, le gouvernement libéral n'a disposé que de 6,456 milles carrés de nos terres à bois, pour lesquelles il a reçu $528,878.80 une moyenne de $81.-92 par mille carré.

A l'époque où les conservateurs distribuaient nos terres à bois à leur amis, c'était bien seulement dans un but de spéculation, puisqu'il n'y avait pas de colons dans l'Ouest pour créer un marché pour le bois de construction. Cependant, ils n'hésitaient pas à donner 29,222 milles carrés de ces limites à leurs amis spéculateurs.

Le gouvernement du jour n'a vendu que 6,456 milles carrés, et il s'est départi de ces terres seulement pour encourager la construction de l'Ouest, et mettre nos marchands de bois en position de fournir le bois nécessaire pour construire les habitations des centaines de milles colons, qu'il a amenés au pays.

Cette campagne d'attaques de l'opposition contre le gouvernement n'a qu'un but, faire de l'obstruction, et prolonger la session.

Nos amis les conservateurs prennent une bien grande responsabilité en agissant ainsi.

Ils en font coûter inutilement des sommes fabuleuses au pays, et retardent l'administration des affaires.

Nous serons bientôt à la fin de l'année financière, et grâce à l'obstruction conservatrice à la Chambre des Communes les estimés des différents départements n'ont pas encore été pris en considération.

Le discours de l'Hon. Geo. E. Foster, ex-gérant de l'Union Trust Company, sur cette question des terres de l'Ouest, a été surtout remarqué à cause de sa violence. Le député de North Toronto et le député d'Artagnan de l'opposition.

Il a tellement de crimes politiques à se faire pardonner, qu'il se croit obligé d'accuser quand même, ses adversaires.

Cette fois il ne s'en est même pas tenu à la question devant la Chambre, mais il a resassé des vieilles accusations, qu'il réchauffe de temps en temps pour les servir au public.

M. McDonald, E.M., député de Pictou, a répondu au député de North Toronto avec la mairstria qui lui est continuère.

Voilà un jeune député qui fait grand honneur à sa province. Doué d'un talent remarquable, il dévoue tous ses instants au servi-North Toronto avec la maiestria Ce que nous prédisons du jeune député de la Beauce, se réalisera aussi pour le député de Pictou: Nous le verrons un de ces jours à la table du conseil exécutif.

Il était 3 heures du matin, quand M. MacDonald s'est levé pour repondre à M. Foster. Il a parlé avec une éloquence et une sincérité remarquable.

Il n'a pas voulu laiser prendre le vote sur cette question, qui avait agité les esprits durant toute une semaine à la Chambre des communes, sans démontrer au public combien falacieux, et cousus de fil blanc sont les arguments de nos amis de l'opposition.

Il a accusé vertement les conservateurs, d'oublier leur devoir d'hommes publics, et de faire de l'obstruction inutile.

Il a surtout insisté sur ce point que l'opposition n'a pas, par des insinuations seulement, justifié la demande qu'elle fait d'un comité d'enquête.

Toutes les autorités du droit parlementaire s'accordent sur le principe qu'un comité d'enquête ne peut être accordé, que lorsque ceux qui le demandent ont établi des faits qui justifie une telle action.

Dans le cas qui nous occupe, dit M. McDonald, nous n'avons eu que des insinuations, des assertions inexactes et déraisonnables, et des conclusions injustes de la part des accusateurs.

Le discours du député de Pictou a été la plus belle défense faite à la Chambre depuis longtemps, de la politique libérale. En même temps il a été la flagellation la mieux méritée que les obstructionistes ont reçue depuis le commencement le la session.

## LES ETUDIANTS A OTTAWA.

(De notre correspondant).

Ottawa, 13 fev. 08.

Sur l'invitation de l'Hon. Mons. Brodeur, ministre de la Marine et et des Pêcheries, 450 étudiants de Laval de Montréal, avec quelques délégués des autres Universités canadiennes, sont venus passer une journée dans la Capitale.

Inutile de vous dire que la gaité la plus bruyante, et la plus sincère a règnée à Ottawa, durant les 24 heures que nos jeunes étudiants ont vécus dans nos murs. Les anciens élèves de Laval, comme nous ont été heureux de revoir des carabins, qui sont sans doute ce que nous étions nous-mêmes, pleins d'indépendance et d'illusions.

Comme c'est amusant, après avoir subi les nombreuses déceptions de la vie, de revoir en groupe cette jeunesse étudiante, insoucieuse et impulsive.

Nous avions, de notre temps, à l'Université Laval de Québec, un de nos professeurs vénérable et regretté, qui nous répétait chaque année, et cela après qu'il avait été victime d'une de nos étourderies annuelles, que les étudiants, individuellement étaient de parfaits gentilhommes, mais aussitôt qu'il se formaient en groupe, ils devenaient de véritables gamins. Ce brave Docteur, qui avait été luimême un étudiant, n'était pas loin de la vérité. Que de folles aventures nous avons entreprises, et souvent exécutées, aussitôt que nous étions en groupe d'étudiants, —et chose curieuse, le public pardonnait volontiers à une groupe d'étudiants des folies, qui nous aurait perdus dans son estime, si nous les avions commises individuellement.

Nos étudiants de Laval, bien qu'ils fussent 450 à Ottawa, n'ont pas, cette fois, prouvé l'assertion de notre regretté professeur.

Ils nous ont bien égayé de leurs chants et de leurs rires; ils ont su réveiller, et nous faire revivre, les beaux jours de notre jeunesse, mais cette fois, sans nous servir de ces gamineries, que l'on pratiquait si bien à leur âge.

Nous ne serions pas surpris si cette jeunesse, généralement si turbulante, mais en même temps si intelligente, se serait trouvée impressionnée en visitant, pour la première fois, la Capitale de leur pays.

La vie parlementaire qu'ils ont vue fonctionner avec tout son apparât, a probablement réveillé des ambitions chez la plupart de ces jeunes politiciens en herbe, et en même temps, leur a fait entrevoir que, bientôt, ils seraient forcés d'accepter des responsabilités, dont ils font fi pour ce moment — comme Canadiens-Français, nous étions fiers de voir notre jeunesse universitaire de la province de Québec créer une si belle impression dans l'esprit de nos collègues d'origine anglaise, à la Chambre des Communes et au Sénat. Et comme étudiants, puisque nous sommes encore des étudiants, bien que dans une autre sphère, nous remercions nos camarades d'être venus à Ottawa, ajouter de l'éclat et du prestige à notre Alma Mater l'Université Laval.

M. Brodeur a eu là une idée géniale d'inviter notre jeunesse étudiante à venir présenter leur hommages au Premier Ministre Canadien, Sir Wilfrid Laurier.

Ils sont arrivés à Ottawa à midi, mercredi. Après leur déjeuner et après avoir visité la Capitale, i's se sont rendus aux édifices du Parlement pour assister à une séance de la Chambre des Communes et du Sénat. Ils ont eu la bonne fortune d'être témoins, ce jour là, d'un des évènements de notre rouage parlementaire, qui ne se produit que quelques fois durant une session: "La sanction des lois par le gouvernement général".

A trois heures et demie, mercredi dernier, le gouvernement général avait consenti à se rendre au sénat, pour un cas d'urgence, afin de sanctionner le bill accordant $2,800,000 de subvention à Sa Majesté, pour venir en aide aux fermiers de l'Ouest, qui auront besoin de grains de semence au printemps.

Cette cérémonie de la sanction des lois au Sénat se fait avec beaucoup de solennité, et c'est heureux que nos étudiants en aient été témoins.

Le soir à 9 heures, l'Hon. M. Brodeur, leur a offert un banquet de 500 couverts, à l'Hôtel Russell.

Cette fête a peut-être été la plus belle, la plus gaie, et en même temps la plus impressionnante que nous ayions vue depuis longtemps.

La présence de nos hommes d'Etat distingués, Sir Wilfid Laurier, les Hon. MM. Fielding, Patterson, etc., etc., au milieu de cette jeunesse insoucieuse, mais brillante d'esprit et d'illusions, établissait un contraste marqué, mais plutôt agréable. Le Premier Ministre, dans un discours mémorable, a donné à cette pléiade de jeunes gens des conseils qu'ils feront bien de suivre.

Les Hon. MM. Fielding et Patterson ont donné par leur présence, et leurs paroles, une belle leçon de conciliation et d'union, à nos jeunes amis de la Province de Québec.

Ces deux vénérables collègues de Sir Wilfrid Laurier ont dû impressionner bien vivement l'imagination des étudiants canadiens-français, en faisant de leur chef vénéré un des éloges des mieux sentis et les plus sincères.

L'Hon. M. Lemieux, Ministre des Postes, Professeur à l'Université Laval de Montréal, a répondu à la santé de l'Université.

L'Hon. M. Lemieux est certainement un de nos orateurs canadiens-français les plus distingués. Il a parlé à ses élèves, comme un père parle à ses enfants.

Nous avons surtout remarqué l'appel patriotique qu'il a fait à toutes ces jeunes immaginations, pour leur faire comprendre combien il est important dans un pays comme le nôtre de pratiquer la conciliation. L'Hon. M. Lemieux qui vient de remporter un succès diplomatique considérable au Japon, était bien celui, le mieux qualifié, pour exposer à ces jeunes gens les avantages que la conciliation offre, pour créer la paix, l'harmonie et la prospérité chez les nations.

Le Docteur Béland, député de la Beauce, qui, comme il l'admet luimême est resté presqu'un carabin, a aussi fait un discours remarquable, en proposant la santé de la jeunesse étudiante libérale.

Il a démontré à ses auditeurs que les principes du libéralisme politique anglais et canadien, devraient être l'idéal de leurs aspirations. Il a fait un bel éloge du Premier Ministre Canadien, qu'il reconnaît comme le créateur de l'âme nationale du Canada.

Bref nos étudiants ont eu l'avantage, d'entendre nos hommes d'Etat les plus distingués. Nous ne pouvons pas trop les encourager à suivre les conseils qu'ils ont reçus, de rester sobres, travailleurs et conciliants.

Plusieurs des étudiants de Montréal et de Québec ont été invités à prendre la parole durant la soirée.

Nous avons remarqué tout spécialement les discours de Monsieur Poulin, étudiant en médecine de Montréal, et Monsieur Lafferté, étudiant en droit de Québec.

Etaient présentes au banquet, pour honorer ces jeunes gens, et probablement aussi pour représenter les mères qui ont toujours des tendresses si grandes pour leurs fils, Lady Laurier, Madame Brodeur, et quelques autres dames d'Ottawa.

A deux heures du matin, il a fallu se réparer. L'Hon. Monsieur Brodeur, qui avait si éloquemment souhaité la bienvenue aux étudiants, aux premières heures de la soirée, remercia encore une fois ses jeunes amis, d'avoir bien voulu accepter son invitation. L'Hon. M. Brodeur a montré beaucoup de générosité et beaucoup de coeur, en donnant l'occasion si intéressante à notre jeunesse étudiante de venir à la Capitale, pour rencontrer nos hommes d'Etat.

Nous nous associons à la jeunesse pour le remercier de nous avoir donné la chance de revivre encore une fois des heures regrettées, d'insouciance et de camaraderie.

---

M. R. Brutinel est de retour à Edmonton après un voyage d'affaire de deux mois, dans l'Est.

En raison de ses trop nombreuses occupations, M. R. Brutinel abandonne la rédaction du "Courrier de l'Ouest". Cependant nous avons obtenu la promesse qu'il écrirait dans notre journal chaque fois qu'il en aurait le loisir. Nos abonnés auront donc le plaisir de lire de temps en temps quelques articles de notre ancien et dévoué collaborateur.

---

Le Rév. Père Lacombe, le dévoué missionnaire si bien connu de tous, a fait mardi dernier, au Club Canadien d'Edmonton, une conférence des plus intéressante dont nous publirons un résumé dans notre prochain numéro.

### EGLISE ST-JOACHIM.

**Offices du Dimanche.**

Recteur — Rév. Père Nasessens.
Messe basse——— à 8 heures a.m.
Grande Messe ———— à 10½ hrs.
Cathéchisme ————à 2½ hrs
Bénédiction du T.-S.-S. à 7 hrs.

### EGLISE IMMACULEE CONCEPTION.

Offices du dimanche.

Recteur —Rév. Père Lemarchand.
Mêmes offices et aux mêmes heures qu'à l'Eglise St-Joachim.

**Ce qu'on pense de nous.**

Nous reproduisons ci-après un article du "Bulletin de la Canadienne", journal mensuel, publié à Paris, au sujet de notre numéro spécial sur St-Albert et Athabaska Landing:

**St-Albert**— "Le Courrier de l'Ouest" a récemment consacré un numéro spécial à cette petite ville. (ainsi qu'à Athabaska Landing, dont nous parlons plus loin) siège épiscopal de l'Alberta. Elle a été fondée par Mgr. Taché et le Père Lacombe, en 1861, à l'époque où Edmonton n'était encore que le "Fort des Prairies." A 14 kilomètres seulement de cette jeune et prospère cité, elle est appelée à devenir un lieu de villégiature pour les citadins fatiqués; la Rivière Esturgeon serpente à ses pieds et s'élargit à quelque distance en un grand lac, couvert l'automne de canards, d'oies et d'outardes. De bonnes routes conduisent aux localités voisines et un tramway électrique est projeté depuis Edmonton. Saint-Albert possède de superbes pâturages au bord du lac; on trouve dans le sol même de la ville d'excellente argile et du charbon que l'on ne songe pas encore à exploiter parce qu'il se trouve à une trop grande profondeur et qu'un charbon de qualité suffisante est répandu dans le pays.

Le district de St-Albert est un des mieux cultivés de l'Alberta-Nord. Certaines fermes ont des champs immenses qui dépassent 200, 300 et même 400 arpents. Il convient de remarquer que les cultivateurs de cette région pratiquent tous les cultures mixtes. La population canadienne-française domine dans toutes les paroisses des environs. Le centre industriel du district est Morinville qui, déjà réputé par ses gisements de charbon, prendra peut-être rang un jour parmi les premières localités pétrolifères du monde.

Ajoutons enfin que le siège épiscopale est occupé par Mgr Legal, qui est originaire de Saint-Jean-de-Boiseau, diocèse de Nantes.

* * *

**Athabaska Landing** est le poste le plus important dans le nord après Edmonton. C'est la clef d'une région immense où se trouvent les dernières réserves à fourrure. Une branche du C. N. R. se dirige de ce côté et a déjà atteint Morinville. Au delà se trouvent les immenses prairies de la rivière de la Paix (Peace River): l'hiver n'y est pas plus rigoureux que dans la Saskatchewan et la longueur des jours d'été fait mûrir de bonne heure les récoltes. Au fort Vermillon, M. Cheridan Lawrence a fait battre à la dernière saison 9 ou 10,000 minots de grain. Pendant les dix dernières années, il a engraissé annuellement de 75 à 100 cochons qui pesaient plus de 300 livres au moment de la vente. Les bêtes à cornes et les chevaux s'élèvent très bien. Le blé rapporté de ces régions par M. Bredin obtient, en 1876, une médaille d'or à l'exposition de Philadelphie.

Les richesses minérales sont considérables: dépôts de goudrons, sables pétrolifères, sources jaillissantes imprégnées de pétrole. A 18 kilomètres au sud du Grand Lac des Esclaves, il y a un immense gisement de galène. Le fer voisine avec le charbon à la Upper Peace et on y trouve des sources sulfureuses.

Nos cordiales félicitations et nos encouragements à notre confrère "Le Courrier de l'Ouest" pour son fort intéressant numéro. C'est par des exposés précis comme le sien que l'on peut faire apprécier une région et y attirer l'immigration de langue française.

JACQUES BONHOMME.

**TERRE A VENDRE.** —160 acres sur la rue Jasper-West. 4 milles du centre de a ville. L'acheteur pourrait immédiatement la subdiviser en lots de jardins et ainsi réaliser un bénifice de 200 pour cent d'ici à 12 mois. Prix $100.00 l'acre. Conditions faciles. S'adresser à H. A. Duhamel, Hotel Richelieu, Edmonton.

## Illusions Bleues

**Comment on prévoit déjà chez les tories, la victoire aux prochaines élections.**

Un journal tory d'Ontario s'est donné la consolation — fort platonique — de prophétiser le retour des conservateurs au pouvoir à Ottawa, après les prochaines élections.

Il estime que les conservateurs vont obtenir des électeurs 135 sièges qui seront partagés comme suit entre les provinces:

| | |
|---|---|
| Provinces Maritimes | 25 |
| Québec | 25 |
| Ontario | 60 |
| Provinces de l'Ouest | 25 |

C'est, dit l'organe tory, le moins qu'ils puissent obtenir.

Avant les élections de 1904, les conservateurs avaient aussi prophétisé — hélas! nul n'est prophète en son pays —qu'ils remporteraient la victoire; et ils comptaient ainsi les sièges qu'ils devaient occuper:

| | |
|---|---|
| Provinces Maritimes | 25 |
| Québec | 25 |
| Ontario | 60 |
| Provinces de l'Ouest | 25 |

Comme on le voit, leurs illusions ont survécu à la défaite écrasante de 1904, qui a donné le résultat "réel" suivant:

| | Lib. | Cons. |
|---|---|---|
| Provinces Maritimes | 26 | 9 |
| Québec | 52 | 13 |
| Ontario | 38 | 48 |
| Provinces de l'Ouest | 21 | 6 |

Depuis cette date, il y a eu 45 élections partielles, et le résultat net a été le gain d'un siège pour les libéraux.

Nous ne pouvons nous empêcher d'admirer la foi robuste que nos adversaires ont en leur étoile.

Et encore, nous croyons que le confrère à qui nous empruntons ces calculs fantaisistes doit passer pour un pressimiste, dans son parti.

En effet, il consent à laisser aux libéraux deux sièges dans le groupe des provinces de l'Ouest: Manitoba, Saskatchewan, Alberta, et Colombie Anglaise, tandis que d'autres réclament l'unanimité de ces provinces pour le parti conservateur!

Le fait est que cela ne serait pas beaucoup plus présomptueux de leur part, que de réclamer pour eux seuls les 214 sièges de la Chambre des Communes!

(Du "Canada.")

Ceux qui se connaissent euxmêmes sont instruits de ce qui leur convient et distinguent les choses dont ils sont capables ou non. Ils se bornent à faire ce qu'ils savent, cherchent à acquérir ce qui leur manque, et, s'abstenant de ce qui est au-dessus de leur portée, ils évitent les erreurs et les fautes.

SOCRATE.

## " OPPOSITION."

**Même aux mesures urgentes et sans caractère politique.**

Décidément, les députés torys sont résolus à être bien de l'"Opposition." Ils s'opposent à toutes les mesures du gouvernement, même à celles qui sont de pure administration et qui sont indubitablement demandées par l'opinion publique.

L'autre jour, ils s'opposaient à la cession au Grand-Tronc, pour y construire un grand hôtel, d'un emplacement sur le parc du Major, à Ottawa, cession que toute l'opinion publique d'Ottawa, sans exception de parti, approuvait et applaudissait.

Vendredi, c'est au crédit destinés à procurer les grains de semence sains et de bonne qualité, aux cultivateurs de l'Ouest éprouvés par les gelées d'automne, qu'ils ont proposé et qu'ils ont essayé de retarder.

Il s'agissait d'un prêt de $2,-850,000 que le gouvernement voulait se faire autoriser à avancer aux gouvernements provinciaux qui verraient à l'emploi de ce fonds à l'objet indiqué.

Cette mesure, qui n'est qu'une avance garantie par les terres des colons et qui sera remboursée avec 5 p.c. d'intérêt, est demandée par toute la population de l'Ouest.

Les torys ont fait tout leur possible pour la retarder. L'Ouest se rappellera, naturellement, de cette mesquinerie impardonnable et les cultivateurs de l'Ouest sauront ce qu'ils doivent au parti conservateur à ce sujet.

(Du "Canada".)

## La question du drapeau et l'instruction obligatoire

La législature du Manitoba vient de voter contre une résolution à l'effet de rendre l'instruction primaire obligatoire. C'est là gouvernement que M. Robertson qualifie de patriotique et dont l'exemple devrait être suivi par le gouvernement de l'Alberta. Dans son discours sur la résolution pour rendre obligatoire le déploiement du drapeau sur les écoles de la Province, M. Robertson a attiré l'attention du gouvernement Rutherford à la politique manitobaine. Entre l'administration de Rutherford, et celle du gouvernement Roblin, il y a la même différence qu'entre une loyauté apparente et une loyau é vraie.

Dans l'Alberta l'instruction est obligatoire pour tous les enfants. Il est indifférent que le drapeau flotte ou non sur les écoles, mais il doit être déployé dans les classes afin que l'enfant sache bien ce qu'il représente.

Tout au contraire, dans le Manitoba il est obligatoire de faire flotter le drapeau sur les maisons d'école, mais on ne prête nullement attention à l'instuction obligatoire. A ce sujet le "Free Pres" dit: " Des deux politiques suivantes, l'une rendant obligatoire le déploiement du drapeau sur les maisons d'école, sans l'instruction obligatoire, et l'autre d'instruction obligatoire sans l'obligation de faire flotter le drapeau sur les écoles, il faut choisir cette dernière qui est celle du vrai patriotisme."

**La cigarette.**

La Chambre des Communes d'Angleterre vient d'adopter en première lecture, un bill qui, s'il devient loi, donnera de la taflature aux jeunes amateurs de la cigarette qui persisteront à satisfaire leur goût. Le bill est une mesure du gouvernement qui amenles lois existant pour la protection des enfants .Il défend de fumer avant l'âge de 16 ans, impose des pénalités à toutes personne âge de moins de 16 ans qui sera surprise à fumer dans les rues ou en tout autre endroit public et fait de la vente des cigarettes aux personnes au-dessous de 16 ans une offense punissable.

Le bill pourvoit, ente autres choses, à l'établissement de cours juvéniles dans le pays et fixe des endroits spéciaux où les enfants seront envoyés au lieu d'être détenus dans les prisons ordinaires. Il propose en outre que l'emprisonnement des enfants soit entièrement aboli. On fera un effort pour mettre un terme au nombreux décès des enfants écrasés dans les lits de leurs parents ivres. Les rapports montrent que seize cents enfants périssent annuellement de cette manière. A l'avenir, les parents seront punis pour la mort de leurs enfants arrivée dans ces conditions. Un nombre aussi considérable d'enfants meurent brûlés. Des peines sont édictées contre les personnes qui laissent leurs enfants seuls dans des pièces où les feux ne sont pas gardés.

### EGISLATURE PROVINCIALE
(Suite.)

Le bill doit être étudié par un comité.

Quoique très satisfaisant dans son ensemble, ce n'est un secret pour personne que plusieurs députés doivent demander des changements et amendements.

Le bill des liqueurs, présenté par M. Hiebert, député de Rosebud, a été retiré avant d'avoir subi une seconde lecture. M. Hiebert a pratiquement été forcé de retirer son bill parce qu'il n'avait pas été présenté de la manière voulue. Le bill n'était pas dans l'ordre, parce que, ainsi que J. R. Boyle, député de l'Esturgeon, l'a démontré, il nécessitait des dépenses faites à même les revenus de la Province. La clause 37 du bill dit que les fonds pour l'établissement de cette loi devront être fournis à même les revenus généraux de la Province de l'Alberta.

Un tel bill ne saurait être présenté que par un message au Lieut.-Gouverneur, une résolution en spécifiant la teneur et l'application, par un comité spécial de toute la Législature. Bien qu'ayant été averti par le Greffier de l'Assemblée. M. Hiebert n'a tenu compte d'aucune de ces conditions et comptait sur l'ignorance de l'Assemblée Législative pour passer son bill. Il devra présenter son bill de nouveau et suivant la coûtume parlementaire.

Un des débats les plus intéressants et les plus instructifs de cette session a eu lieu mercredi dernier, sur la motion faite par M. W. F. Puffer, député de Lacombe. La motion demande à la Législature de donner des droits plus égaux aux femmes mariées, concernant les propriétés et de douaire.

M. Boyle a fait un magnifique discours, sur ce sujet, entrant dans les détails de la loi telle qu'elle est dans la province, mentionnant quels amendements seraient nécessaires.

Les auteurs de la motion n'ont pas demandé ce qu'ils voulaient réellement. Ce qu'ils veulent c'est une protection efficace pour la femme dans le cas où le mari meurt intestal ou laisse sa propriété à d'autres que sa femme. A la dernière session, la Législature a décrété qu'une femme qui poursuit pour pension alimentaire peut obtenir une injonction, l'empêchant de disposer de sa propriété et si elle obtient un ordre de la court il doit lui payer une pension alimentaire.

M. Boyle a expliqué l'origine du douaire ainsi que le droit de courtoisie semblable qui donne au mari une part de la propériété de sa femme. Ces deux droits ont été abolis dans cette Province, vu qu'ils ne correspondent pas avec les droits de propriété garantis d'après le système Torrens des droits des terres. Il faudrait changer ce système, s'il fallait reviser le droit de douaire. M. Boyle dit qu'il serait en faveur d'une législation imposant certaines restrictions au pouvoir absolu de la femme ou du mari de disposer de leur propriété par testament, de manière à donner une protection raisonnable avec deux parties.

### MARCHE D'EDMONTON.

(Prix des Elévateurs).

| | |
|---|---|
| **— Blé —** | |
| No. 1 Northern | $0.95 |
| No. 2 Northern | 90 |
| No. 3 Northern | 45c. en montant. |
| **— Avoine —** | |
| Avoine | de 28 @ 30c. |
| **— Orge —** | |
| Pour brasseries | 50 |
| **— Foin —** | |
| (En balles et en charges de char). | |
| Foin de Slough | $05. @ $07. |
| Foin de terre haute | 8. @ 10. |
| Mil | 10. @ 14. |
| (A la tonne sur le marché). | |
| Foin de slough | $6. @ $8. |
| Foin de terre haute | $8. @ $12. |
| Mil | $12 @ $14. |
| **— Farine — (détail)** | |
| "Five Roses" | $03.50 |
| "Household" | 3.50 |
| "Strong Bakers" | 2.85 |
| "Capitol" | 3.15 |
| "White Rose" | 3.15 |
| Autres marques | $2.50 et 3.00 |
| **— Oeufs —** | |
| Garantis frais | 0.40 |
| **— Beurre —** | |
| De beurrerie | de 25 @ 40c. |
| **— Patates —** | |
| Patates | 60 @ 75c. |
| **— Animaux —** | |
| Porcs — au 100 lbs | $4. @ 4.50 |
| Boeufs | $.3. |
| Vaches | 2.50 @ 2.75 |
| Agneaux —à la livre— | 6c. |
| Moutons | 5½c. |
| **—Viande —** | |
| Boeuf | 5 et 6c. |
| Porc | 6 et 7c. |
| Agneaux | 12c. |
| Mouton | 11c. |
| **— Volailles —** | |
| Poulets du printemps | 11 @ 12½c. |
| Poules | 8c. |
| Dindes | 18c. |
| **— Légumes —** | |
| Choux | 5 @ 6c. |
| Onions | 6c. |





### CONSULAT GENERAL DE FRANCE DANS LA PUISSANCE DU CANADA.

Agence Consulaire de Winnipeg, Manitoba.

Les personnes dont les noms suivants sont priées de faire connaître leur adresse au Consulat Général de France à Montréal.

Messieurs
MARVILLE Grand dit Vernet,
BADENIER Eugène-Henri,
BARREAU Jules-Gilbert,
BELLUT Camille,
BORNIC Mathurin,
BRACHET Joseph,
BUREAU Ernest-Adolphe,
CHAZAL Isidore-Théophile,
CONNTANT Albert E.,
GAIGNARD François,
GUIBERT Louis-Henri,
GUIDICELLI Paul-Toussaint,
HEFTLER Victor,
MARSOUIN Louis-Marie-F.,
TROMEUR Pierre.

### VENTE A L'ENCAN TRES IMPORTANTE.

MM. Walker & Daniel, ont reçu instruction de

MONSIEUR LOUIS DERVAL, de vendre à l'encan public sur le ¼ S.-E., Sec. 26,-54,-23, à l'Ouest du 4ième méridien, à LAMOUREUX, ALTA., MERCREDI, LE 4 MARS, 1908.

A 1 heure précise. Dîner servi gratitement à midi. Un lot de chevaux de première classe, vaches, cochons, moutons, etc.

8 CHEVAUX,
50 VACHES,
25 PORCS ET MOUTONS.

Les animaux valent la peine d'être vus. Quelques-uns des chevaux sont des enfants du fameux étalon "Lino".

WALKER & DANIEL,
Encanteurs,
FORT SASKATCHEWAN.



**Contrat pour la poste.**

Des soumissions cachetées,adressées au ministre des —Postes, seront reçues à Ottawa jusqu'à midi, vendredi, le 13 mars 1908, pour le transport des postes de sa majesté, d'après un contrat proposé de quatre ans, une fois par mois, entre Athabaska Landing et Peace River Crossing, via le Petit Lac des.Esclaves, aller et retour, à partir du premier jour d'avril, 1908.

Des avis imprimés, contenant de plus amples informations quant aux conditions du contrat pourront être lues et des bulletins de soumissions pourront être obtenus aux bureaux de postes d'Athabaska Landing, Petit Lac des Esclaves et Peace River Crossing, et au bureau de l'inspecteur des postes.

A. W.. CAIRNS.
Inspecteur.

Bureau de l'Inspecteur,
Edmonton, 31 janvier, 08.